

Région de Bourgogne-Franche-Comté
Département de l'Yonne
Commune de Merry-sur-Yonne (89660)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
SAS ENERGIE MERRY-SUR-YONNE



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE MERRY-SUR-YONNE

AOUT 2021

Adresse de Correspondance :

**WPD SOLAR ENERGIE
M Bertrand LUCAS
14 bis rue du Chapeau Rouge
21 000 Dijon
tel : 03 74 31 01 33
mail : b.lucas@wpd.fr**

Adresse du demandeur :

**WPD SOLAR FRANCE
14 bis rue du Chapeau Rouge
21 000 Dijon**

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Cerfa	2 à 11
Extrait K-BIS WPD SOLAR FRANCE	12
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet	13
PC 1 - Plan de situation du terrain	15
Localisation générale du projet	16
Vue aérienne	17
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	18
PC 2 - Plans de masse des constructions	19
Plan de masse topographique - Etat Existant	20
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	21
Plans de masse des emprises du projet - Etat Projeté	22 à 25
PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction	27
Plan de localisation des coupes AA', BB' et CC'	28
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	29
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	30
Coupe CC' - Etat existant et état projeté	31
Coupe d'une structure photovoltaïque	32 à 33
Coupes du poste de livraison	34
Coupes d'un poste de transformation	35
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	37 à 39
PC 5 - Plans des façades et des toitures	41
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 64 panneaux	42
Plan modèle des postes de transformation	43
Plan modèle du poste de livraison	44
Plan modèle d'une citerne	42
Plan modèle du portail	46
Plan modèle de la clôture	47
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	49
Plan de localisation des points de vue des photomontages proches	50
Photomontages	51 à 54
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	55
Plan de localisation des points de vue photographiques	56
Photographies	57 à 60
PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	61
Plan de localisation des points de vue photographiques	62
Photographies	63
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	65

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait Kbis de ENERGIE MERRY SUR YONNE
- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de transformation

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
----------	-----	---------	-------	---------------

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

à l'Architecte des Bâtiments de France

au Directeur du Parc National

au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : ENERGIE MERRY SUR YONNE Raison sociale : _____

N° SIRET : 8 8 9 0 3 2 5 9 5 0 0 0 1 5 Type de société (SA, SCI,...) : SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : BALES Prénom : Vincent

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 94 Voie : Rue Saint Lazare

Lieu-dit : _____ Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 0 9 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : Lucas Prénom : Bertrand

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : 14 bis Voie : rue du Chapeau Rouge

Lieu-dit : _____ Localité : Dijon

Code postal : 2 1 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0 6 7 5 4 8 6 8 6 6 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : b.lucas@wpd.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LES GENTILLIERS Localité : MERRY-SUR-YONNE

Code postal : 8 9 6 6 0 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : Z 1 Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 201 490(voir détail p.10)

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

Lotissement

Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre

Terrain de camping

Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances

Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés

Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports

Aménagement d'un golf

Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

Contenance (nombre d'unités) : _____

Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :

Superficie (en m²) : _____

Profondeur (pour les affouillements) : _____

Hauteur (pour les exhaussements) : _____

Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux

Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

Création d'une voie

Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante

Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : Vincent

Numéro : 21 Voie : rue d'auteuil

Lieu-dit : Localité : Paris

Code postal : 75016 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : Ile de France

Téléphone : 01 42 08 96 20 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes inclinées à 26° et orientées vers le sud et d'une hauteur de 3.88m. Il se situe sur la commune de Merry-sur-Yonne sur une emprise clôturée totale de 18.31 Ha En plus des structures supportant les modules, le projet comprend 15 postes de transformation, un poste de livraison et une citerne. De plus une haie paysagère de 548mL sera créée au sud/sud-ouest du projet et 4 places de stationnement au nord du portail d'accès.

Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :

- 1 poste de livraison d'une surface de plancher de 26m² et d'une hauteur de 2,8 m, aspect extérieur : ivoire clair
- 2 postes de transformation d'une surface de plancher 18.2 m² et d'une hauteur de 2.8m
- aspect extérieur : ton vert
- Clôture Grillagée de 2m de haut et de teinte verte
- 1 portail à battant de 7 m de large et de 2 m de haut - teinte verte

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie		299				299
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)		299				299

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/18

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

- Démolition totale
- Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis :

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

8/18

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.



À Paris _____

Le :

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Information à remplir par le professionnel sollicité:

Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : Z 1 Numéro : 2 0 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 123.440m²

Préfixe : _____ Section : Z 1 Numéro : 2 1 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 61.760m²

Préfixe : _____ Section : Z 1 Numéro : 2 2 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 16.290m²

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) : 201.490



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
---	---



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C 0 8 9 2 5 3 2 1 T 0 0 0 3
PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 299 m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	0	0	0
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)	0	0	0
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)	0	0	0
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)	0	0	0
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)		0	0	0
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé		0	0
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS		0	0
	Bénéficiant d'autres prêts aidés		0	0
Nombre total de logements créés		0		

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ?m² Quel est le nombre de logements existants ?.....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m²

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		299	
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 4
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 83.989.71... m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?
 Oui Non

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?
 Oui Non
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?
 Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
 La superficie de votre unité foncière : m².
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m².
 La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m².
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m².
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

18/18

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Date 12/oct/2021

Nom et Signature du déclarant

V. 

Energie Merry sur Yonne
RCS 889 032 595 (2020B22120)



Greffé du Tribunal de Commerce de Paris
1 quai de la Corse
75198 Paris CEDEX 04

N° de gestion 2020B22120

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 17 septembre 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 889 032 595 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 16/09/2020

Dénomination ou raison sociale **Energie Merry sur Yonne**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 10 000,00 EUROS

Adresse du siège 94 rue Saint-Lazare 75009 Paris

Activités principales Développement, réalisation et exploitation de parcs solaires en France.
Durée de la personne morale Jusqu'au 15/09/2119
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms Fritsch Niclas
Date et lieu de naissance Le 20/04/1976 à Flensburg (ALLEMAGNE)
Nationalité Allemande
Domicile personnel Esmarkstrass 2c 24986 Mittelangeln (Allemagne)

Directeur général

Nom, prénoms Bales Vincent
Date et lieu de naissance Le 16/07/1977 à CONCARNEAU (29)
Nationalité Française
Domicile personnel 153 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 94 rue Saint-Lazare 75009 Paris

Activité(s) exercée(s) Développement, réalisation et exploitation de parcs solaires en France. Affaires commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières, étant en relation directe ou indirecte avec l'objet de la société susmentionné ainsi que tout objet similaire ou connexe, participation de la société à tout autre société, déjà existante ou à créer, et étant en relation directe ou indirecte avec l'objet de la société.

Date de commencement d'activité 01/09/2020

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

LPS5915239

Energie Merry sur Yonne
RCS 889 032 595 (2020B22120)
R.C.S. Paris - 18/09/2020 - 10:06:46



LPS5915239

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

Structure photovoltaïque	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface de la zone clôturée (Ha)	Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (Ha)	Adresse Lieu-dit	Commune
		ZI 20	123 440	18,31	8,4	LES GENTILLERS
	ZI 21	61 760				
	ZI 22	16 290				
		201 490				

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par les postes de transformation

	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface des constructions (m²)	Adresse Lieu-dit	Commune
Poste de livraison	ZI 22	16 290	26	LES GENTILLERS	MERRY-SUR-YONNE 89660
Poste de transformation 1	ZI 22		18,2		
Poste de transformation 2	ZI 22		18,2		
Poste de transformation 3	ZI 21	61 760	18,2		
Poste de transformation 4	ZI 21		18,2		
Poste de transformation 5	ZI 21		18,2		
Poste de transformation 6	ZI 20	123 440	18,2		
Poste de transformation 7	ZI 20		18,2		
Poste de transformation 8	ZI 20		18,2		
Poste de transformation 9	ZI 20		18,2		
Poste de transformation 10	ZI 20		18,2		
Poste de transformation 11	ZI 20		18,2		
Poste de transformation 12	ZI 20		18,2		
Poste de transformation 13	ZI 20	18,2			
Poste de transformation 14	ZI 21	61 760	18,2		
Poste de transformation 15	ZI 21		18,2		
		TOTAL	299		

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur			
Poste de livraison		10,00	2,60	2,80	195	LES GENTILLERS	MERRY-SUR-YONNE 89660
Poste de transformation 1	ZI 22				192		
Poste de transformation 2					187		
Poste de transformation 3					180		
Poste de transformation 4	ZI 21				180		
Poste de transformation 5					175		
Poste de transformation 6					175		
Poste de transformation 7		7,00	2,60	2,80	173		
Poste de transformation 8					173		
Poste de transformation 9					175		
Poste de transformation 10	ZI 20				177		
Poste de transformation 11					179		
Poste de transformation 12					185		
Poste de transformation 13					193		
Poste de transformation 14					190		
Poste de transformation 15	ZI 21				190		

Contenu

- Localisation générale du projet au 1/20000
- Vue aérienne au 1/3000
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 1/3000

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



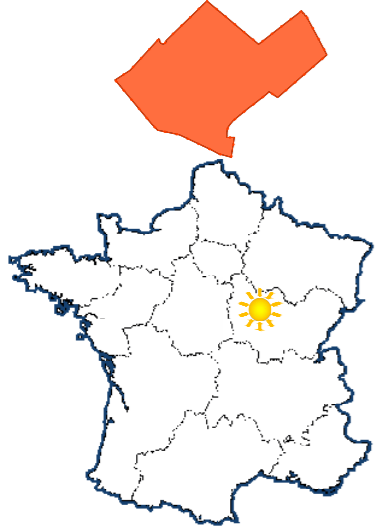
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE MERRY-SUR-YONNE
COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE (89)

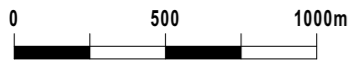
LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3



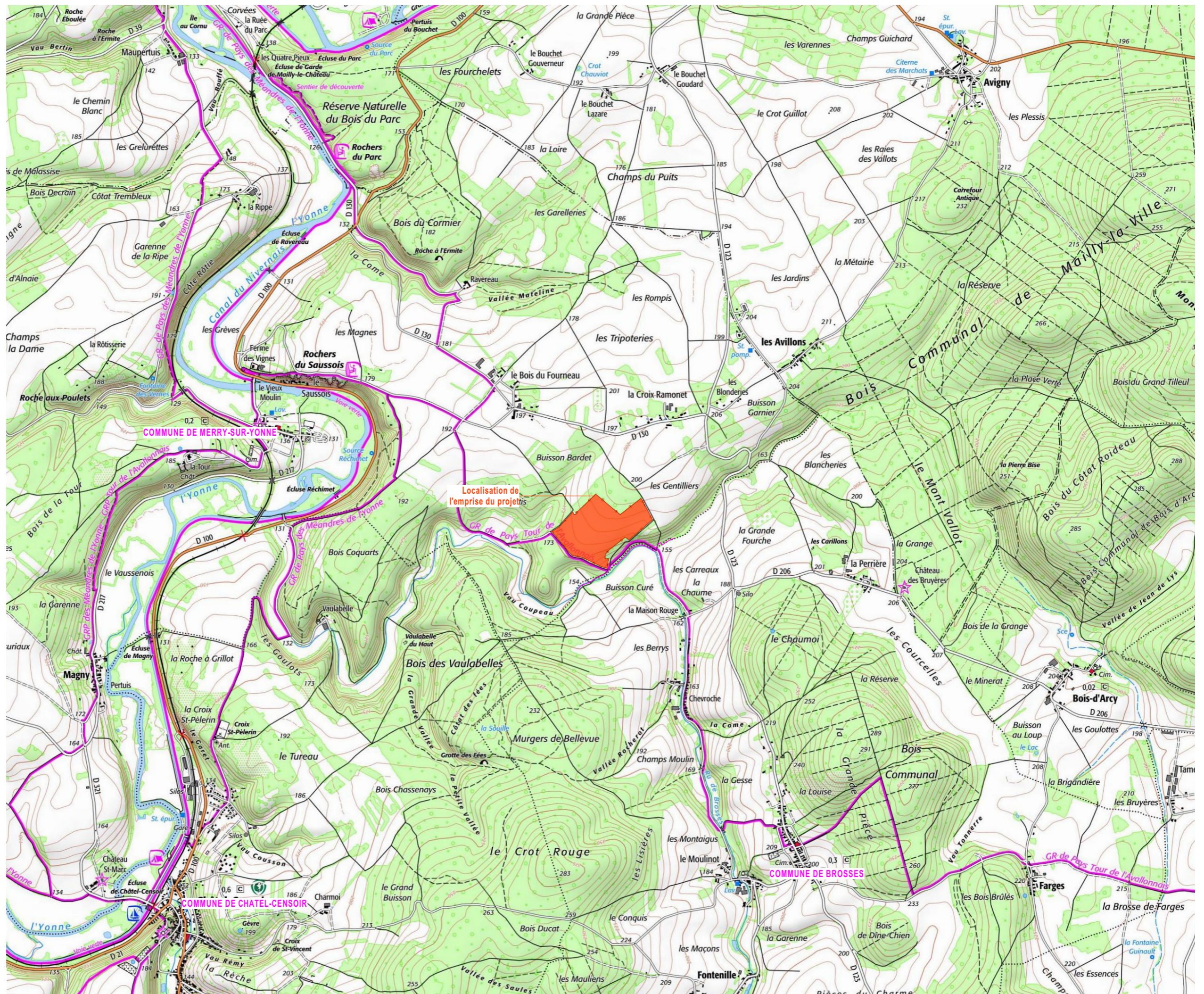
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



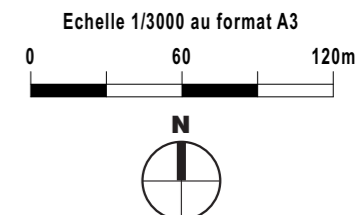
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



VUE AÉRIENNE

Légende

- Structures Photovoltaïques
- Structures Photovoltaïques avec récupération d'eau
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Citerne 60m3
- Clôture avec entrée
- Piste renforcée à créer



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS










WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE MERRY-SUR-YONNE
COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE (89)

PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Clôture avec entrée
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Bâtiments existants
-  Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/3000 au format A3

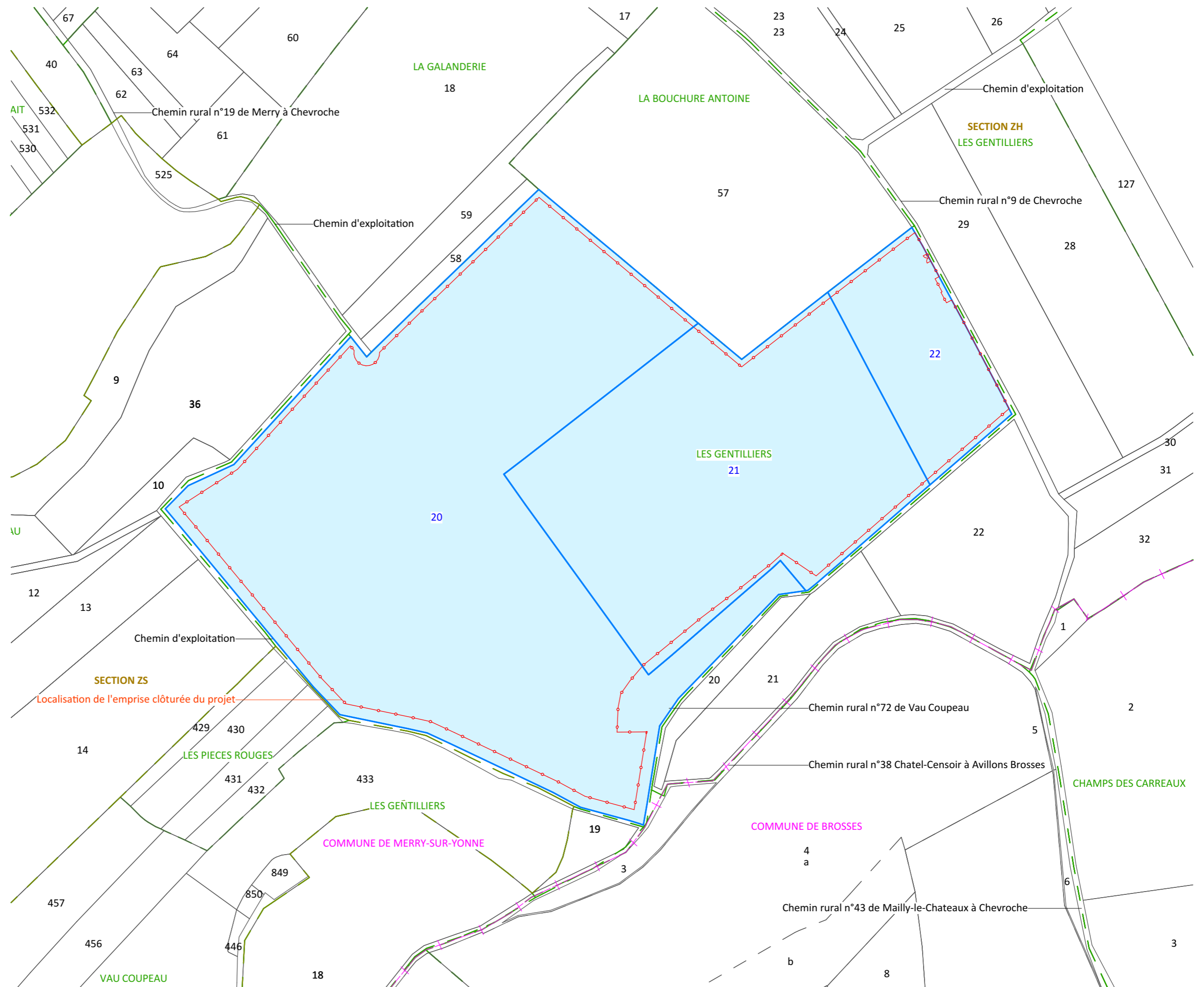


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Contenu

- Plan de masse topographique - Etat existant - au 1/3000ème
- Plan de masse général du projet au 1/3000ème
- Plan de masse de l'emprise du projet au 1/1000ème

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte









I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



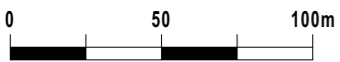
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN DE MASSE
TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT

Légende

-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Foncier non concerné par la présente demande
-  Clôture avec entrée
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux

Echelle 1/2500 au format A3

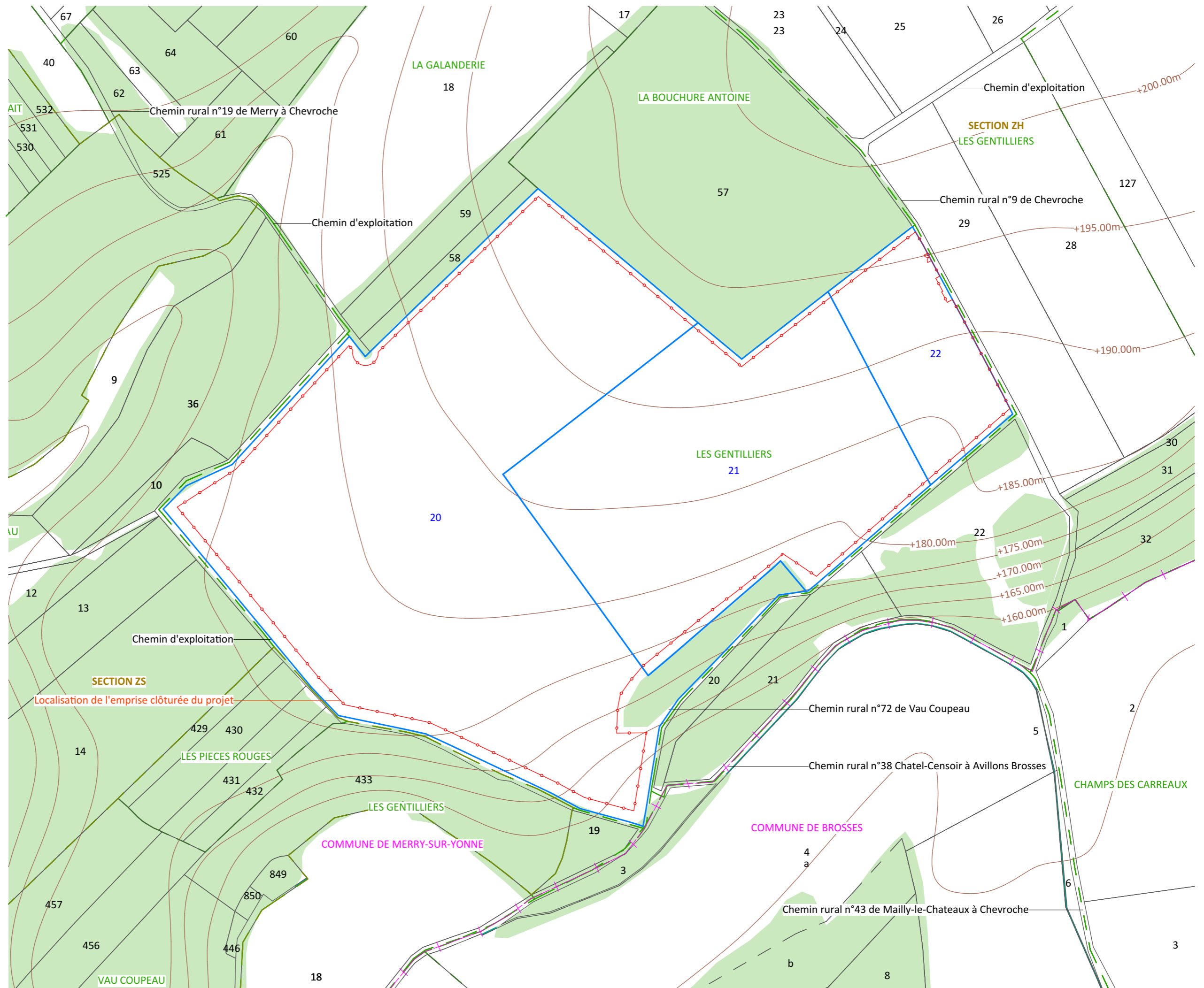


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS






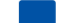



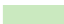




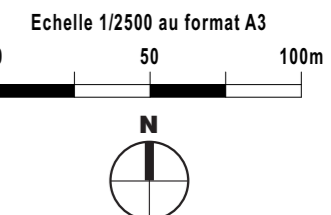
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PLAN DE MASSE
DU PROJET

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Structures Photovoltaïques avec récupération d'eau
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Citerne souple
-  Piste renforcée à créer
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux
-  Haie à créer

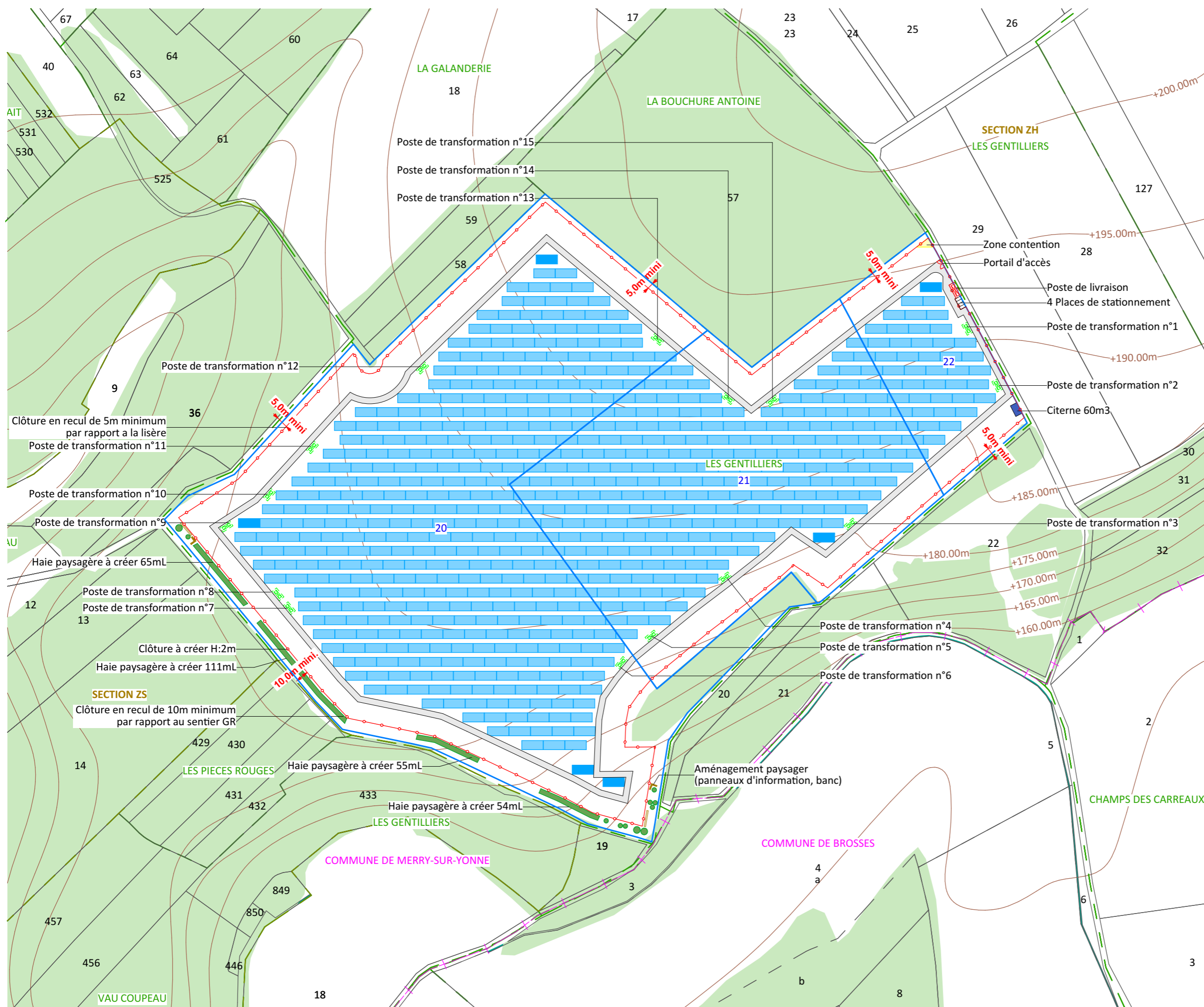


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS














WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

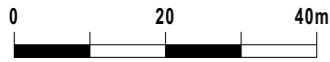


PLAN DE MASSE
EMPRISE NORD-OUEST

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Structures Photovoltaïques avec récupération d'eau
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Citerne souple
-  Piste renforcée à créer
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux

Echelle 1/1000 au format A3



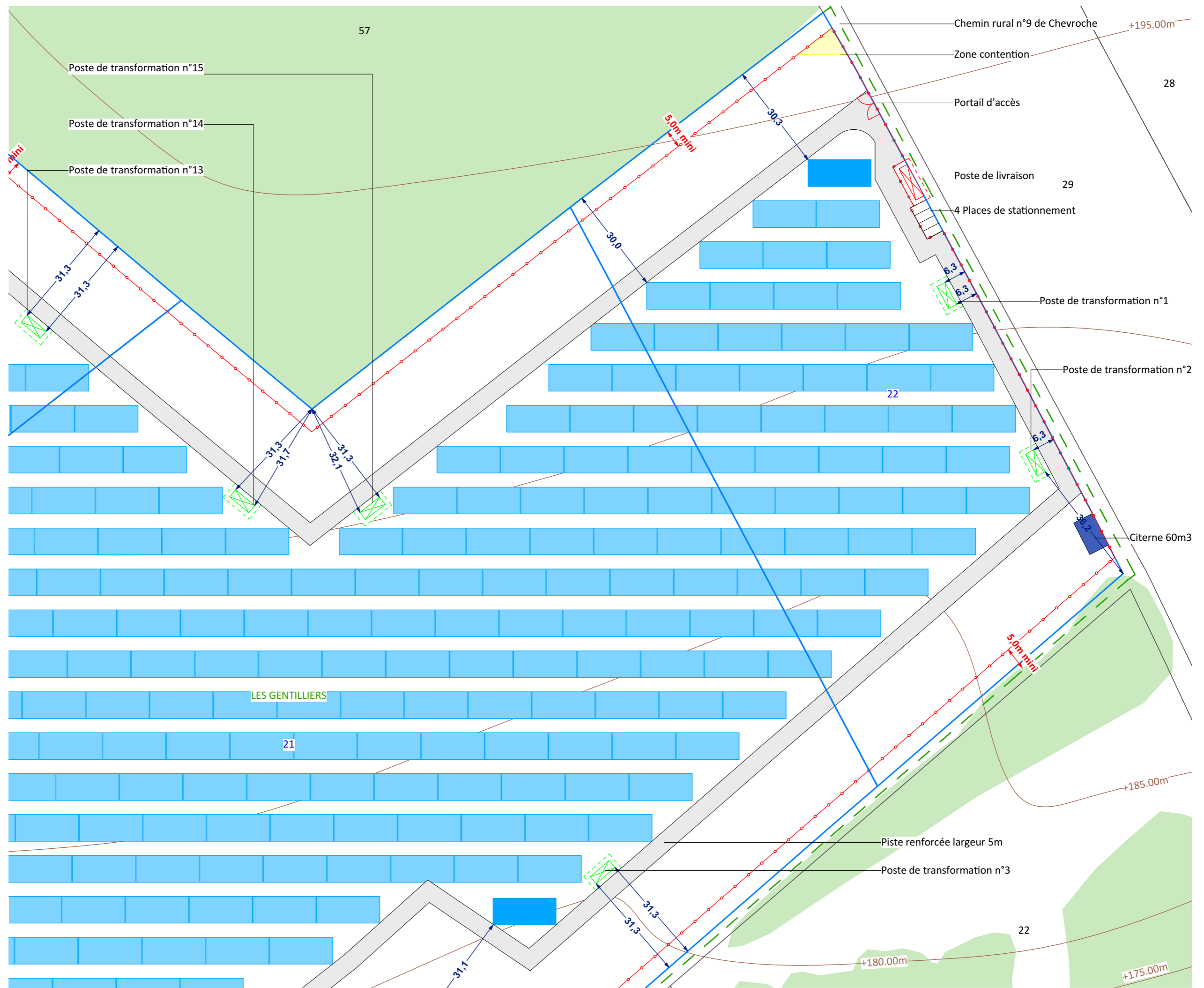
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS












WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PLAN DE MASSE
EMPRISE NORD

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Clôture à créer
-  Citerne souple
-  Piste renforcée à créer
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux

Echelle 1/1000 au format A3
0 20 40m

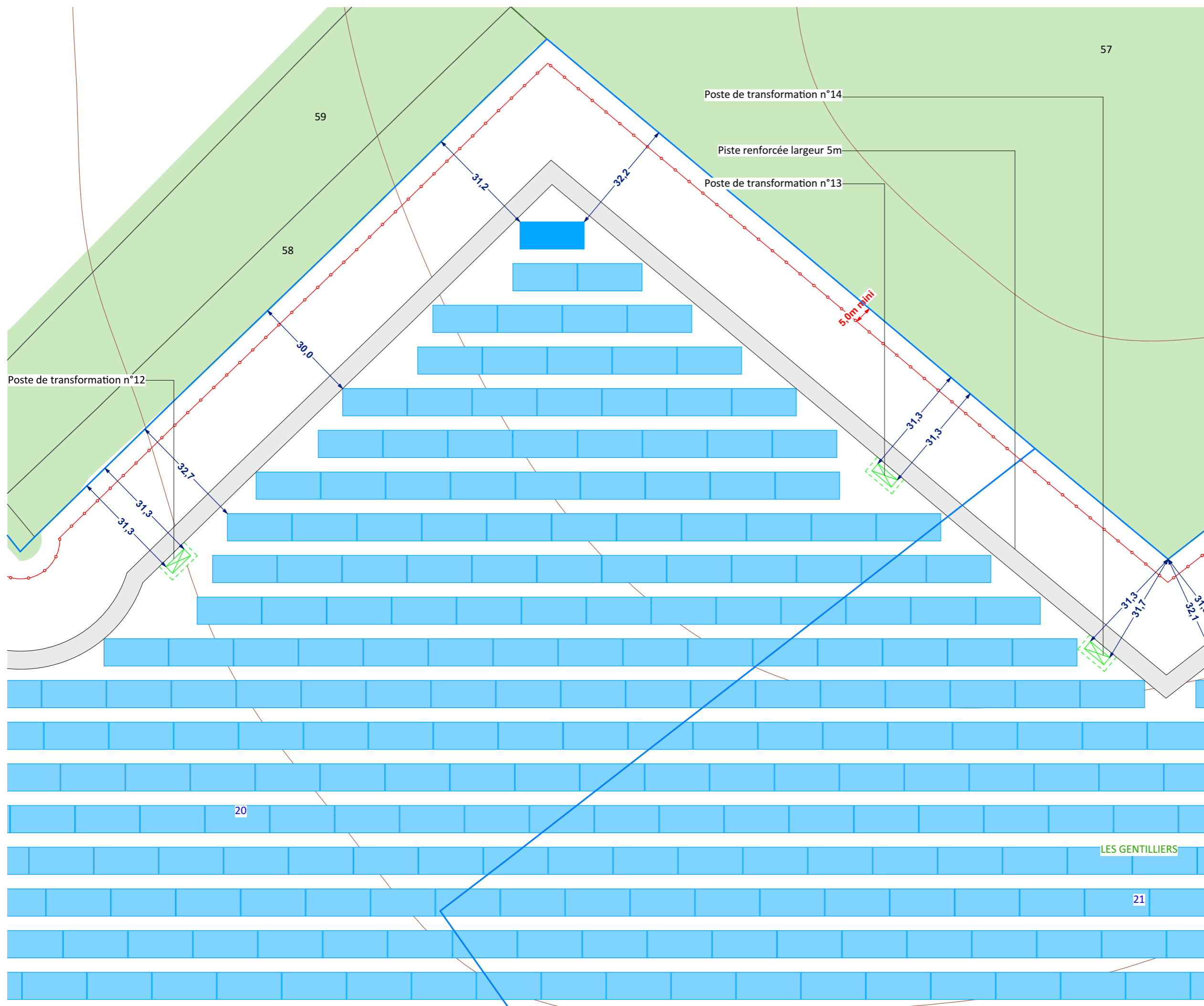


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PLAN DE MASSE
EMPRISE OUEST

Légende

- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Clôture à créer
- Citerne souple
- Piste renforcée à créer
- Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- Végétation existante
- Courbes de niveaux
- Haie à créer

Echelle 1/1000 au format A3
0 20 40m

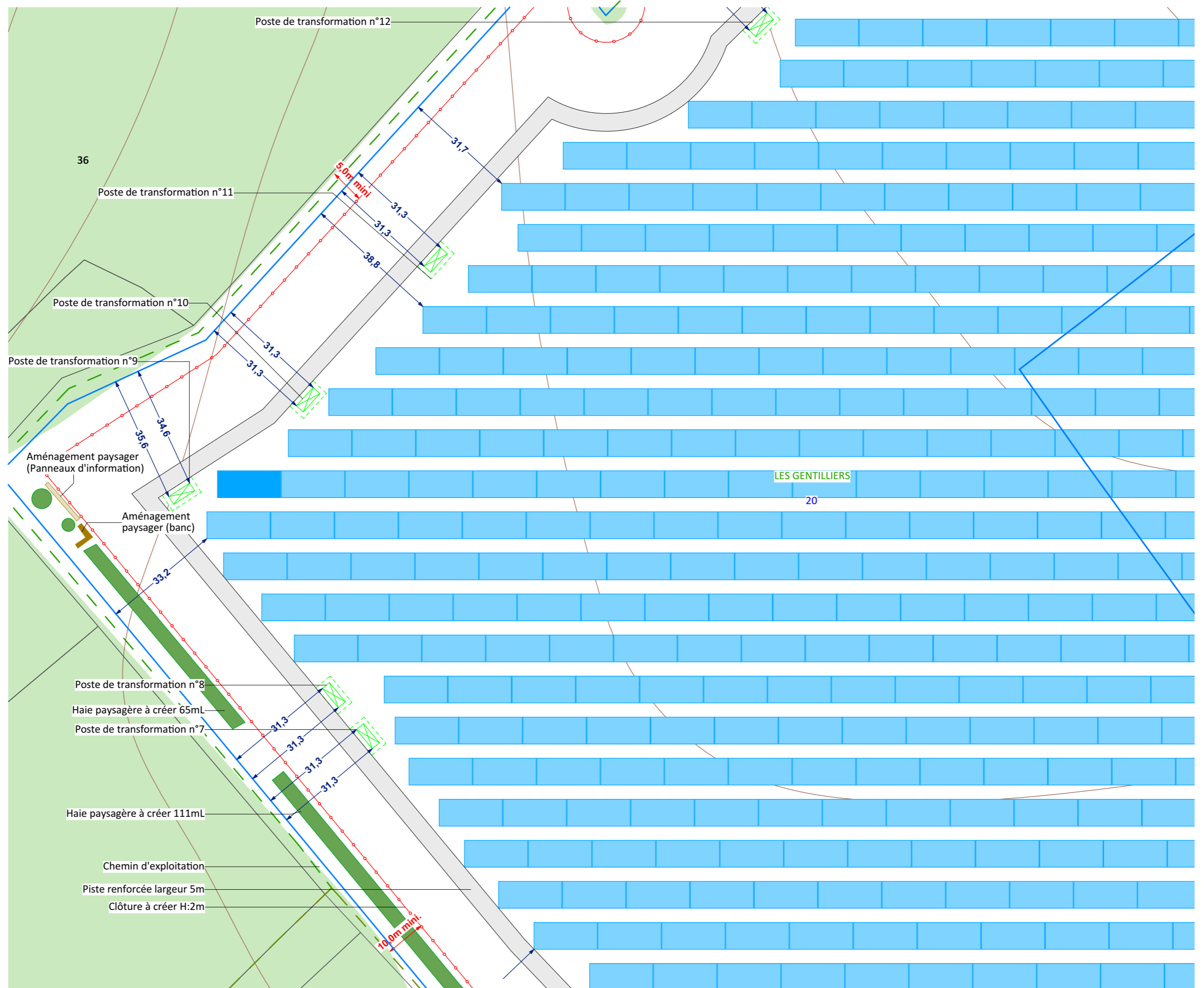


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS










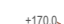


WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

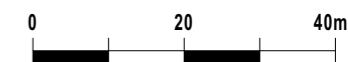


PLAN DE MASSE
EMPRISE SUD

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Clôture à créer
-  Citerne souple
-  Piste renforcée à créer
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux
-  Haie à créer

Echelle 1/1000 au format A3

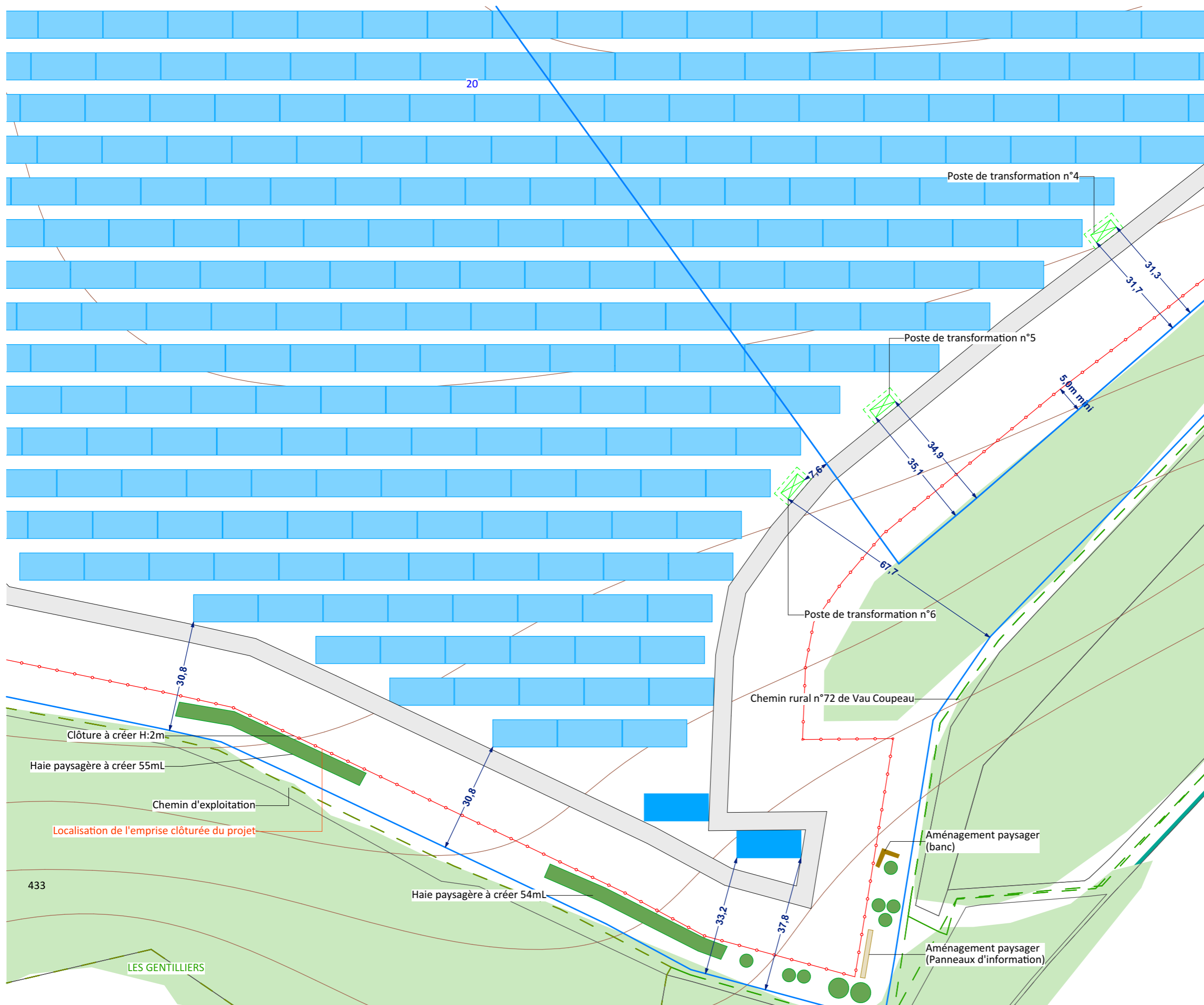


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA', BB' et CC' - 1/2000
- Coupe AA' - Etat existant et projeté 1/2000 et 1/1000
- Coupe BB' - Etat existant et projeté 1/1000 et 1/500
- Coupe CC' - Etat existant et projeté 1/1000 et 1/500
- Coupe d'une structure photovoltaïque 1/25
- Plan et Coupe du poste de livraison 1/75
- Plan et Coupe du poste de transformation 1/75

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte





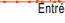




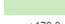


I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA', BB' ET CC'

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Structures Photovoltaïques avec récupération d'eau
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Citerne souple
-  Piste renforcée à créer
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux
-  Haie à créer

Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m

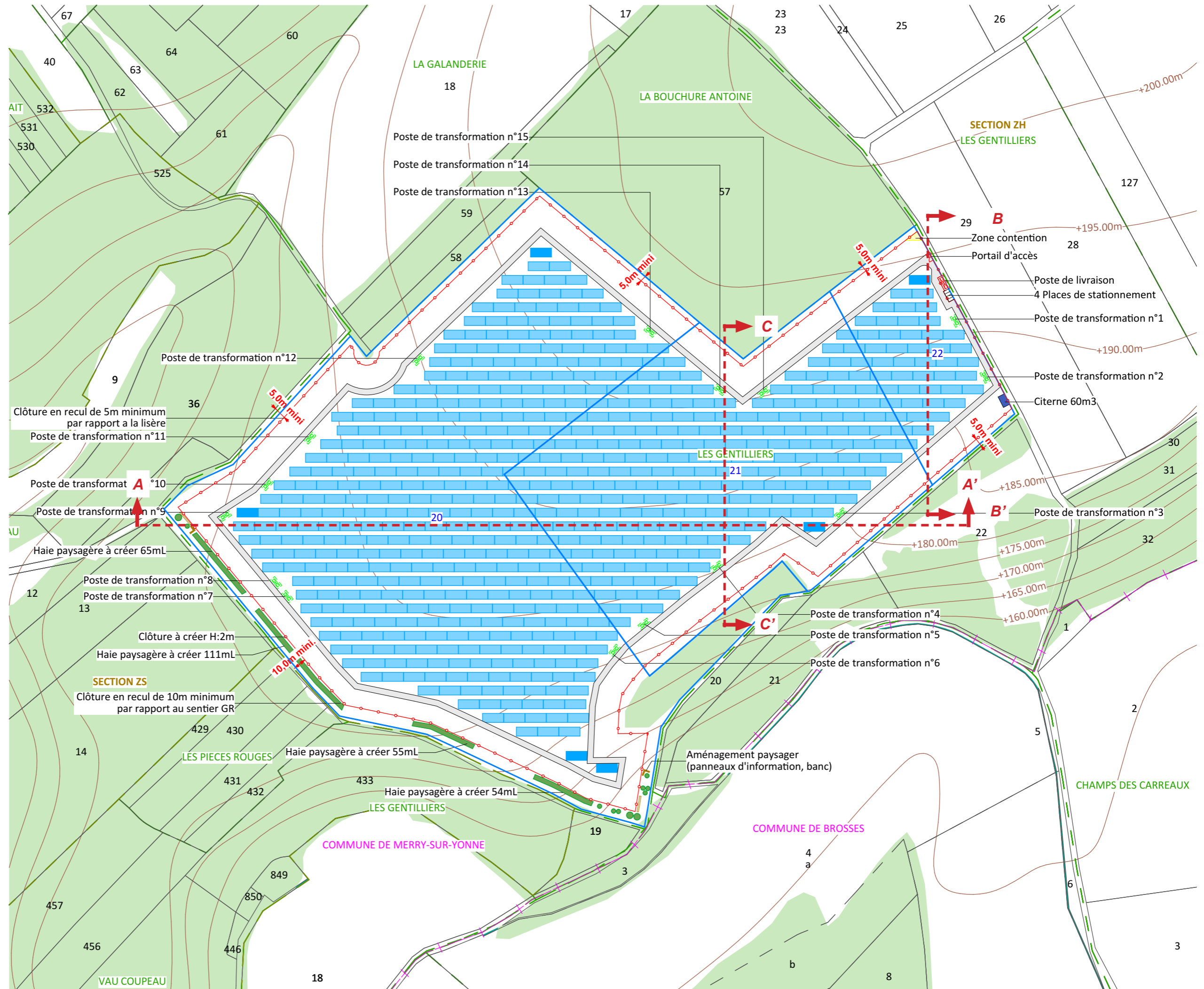


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste lourde à créer
-  Piste légère à créer
-  Clôture à créer
-  Poste de transformation
-  Végétation existante

Echelle 1/1000 au format A3
0 20 40m

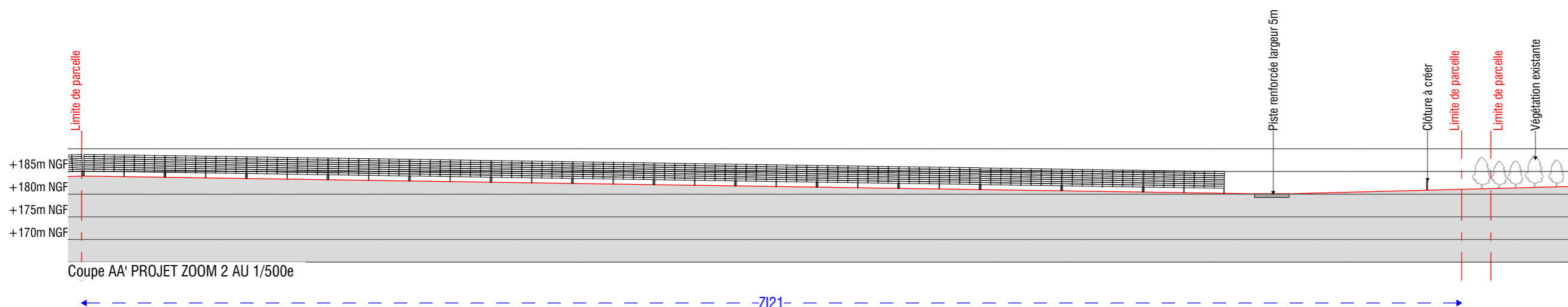
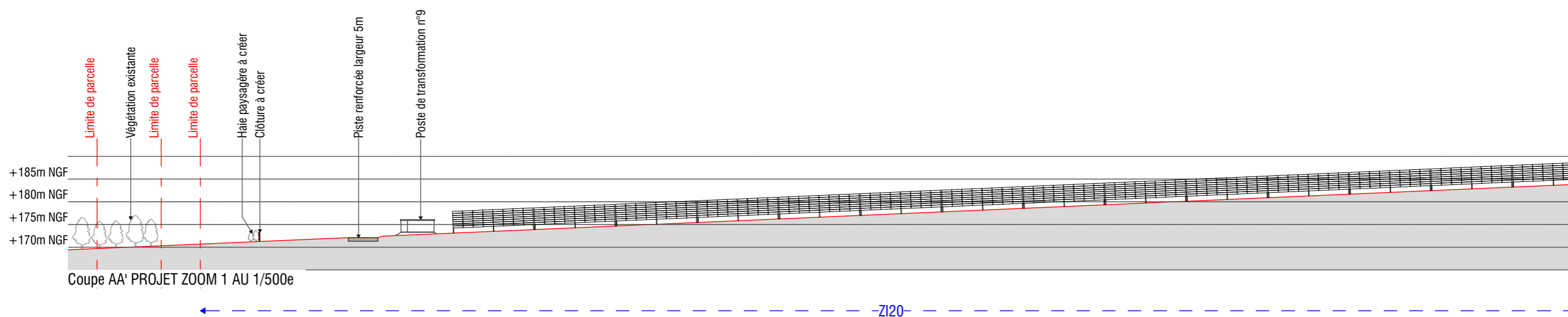
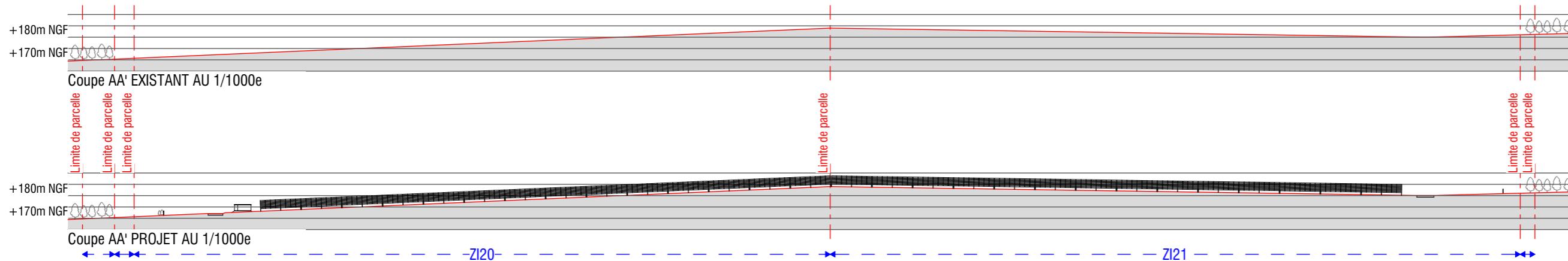
Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



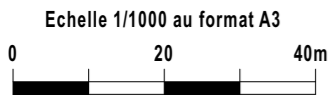
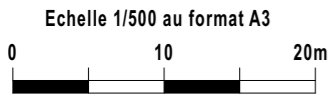
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste lourde à créer
-  Piste légère à créer
-  Piste existante
-  Clôture à créer
-  Poste de livraison
-  Végétation existante

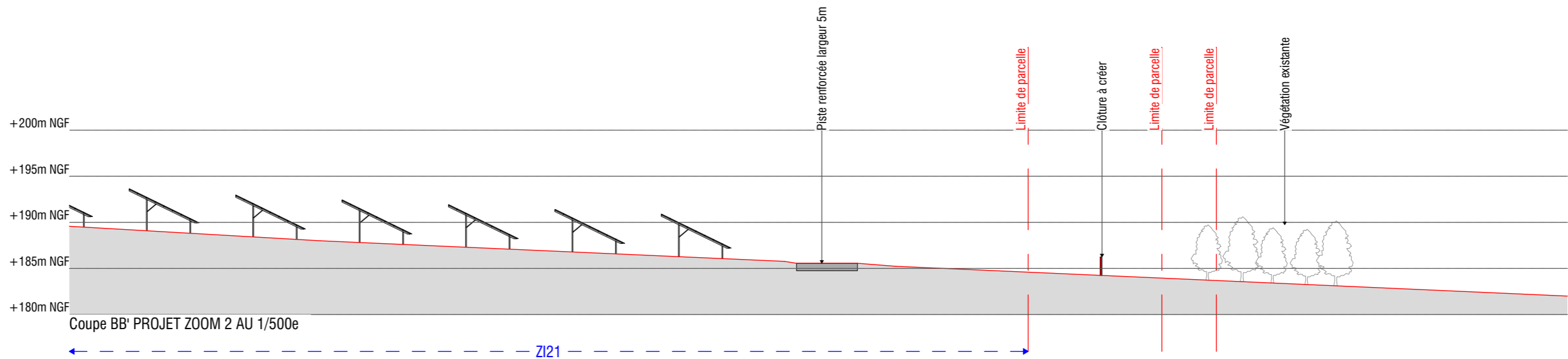
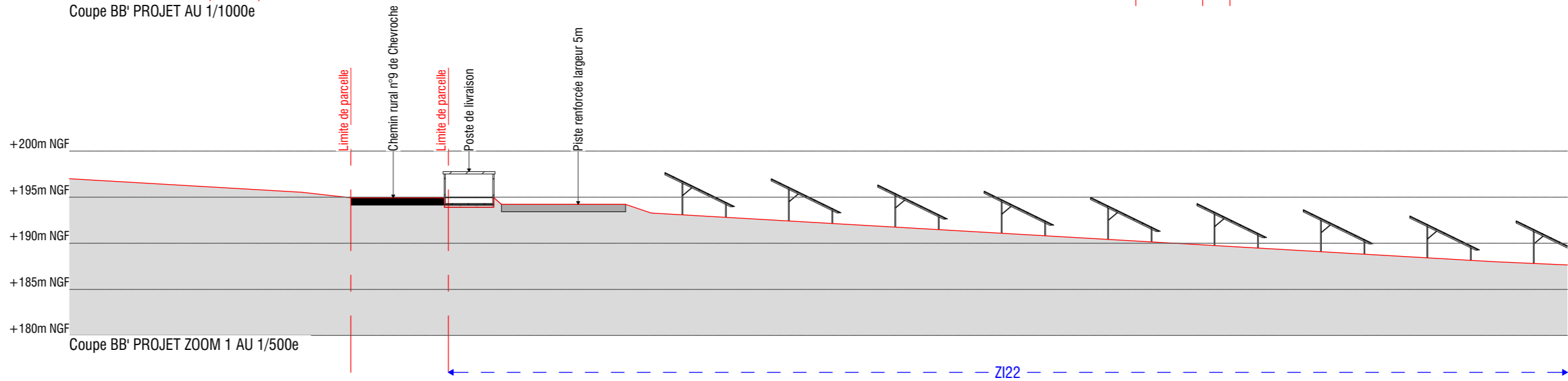
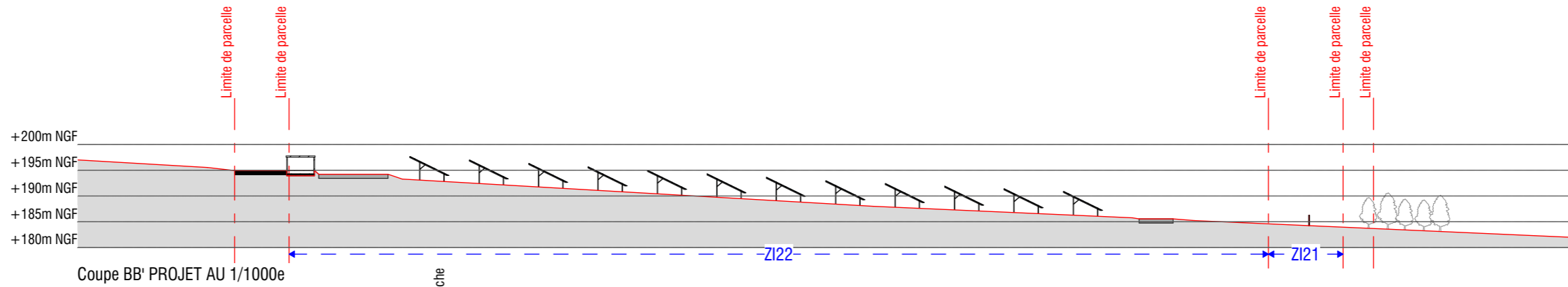
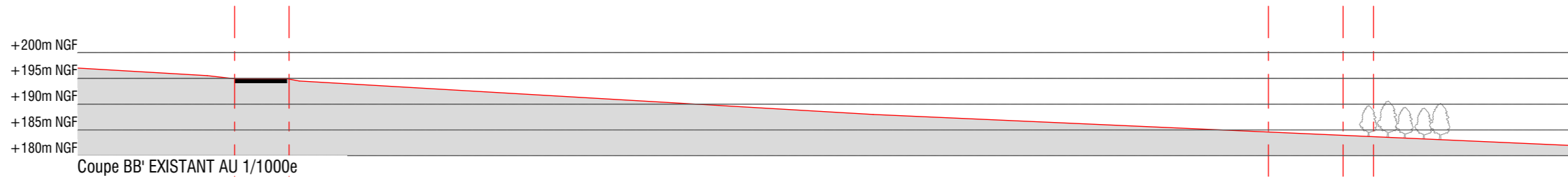


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



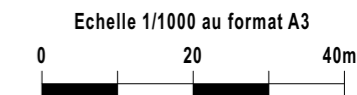
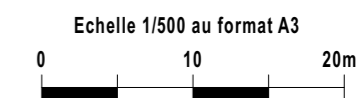
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



COUPE CC'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste lourde à créer
-  Piste légère à créer
-  Clôture à créer
-  Poste de transformation
-  Végétation existante

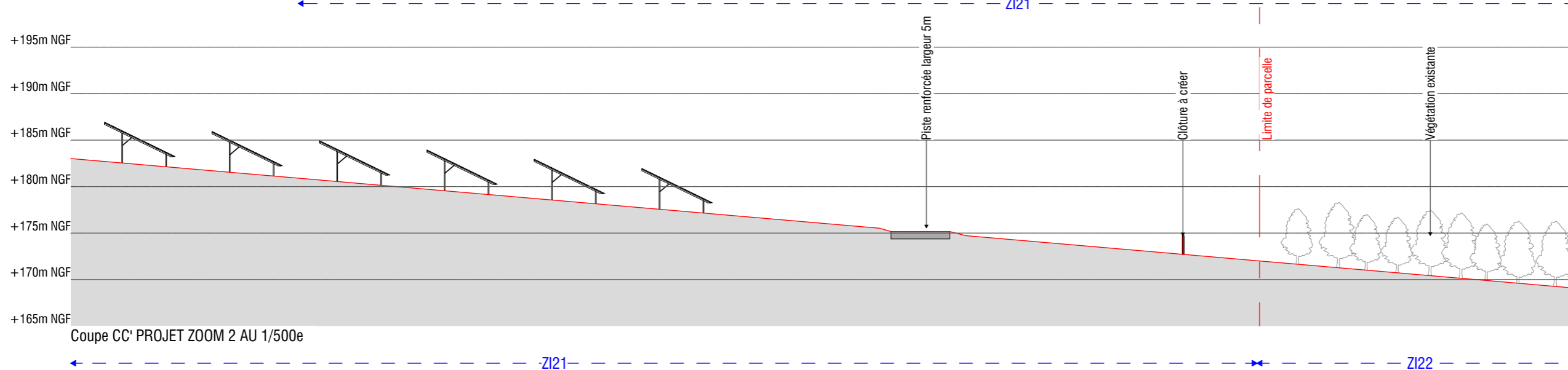
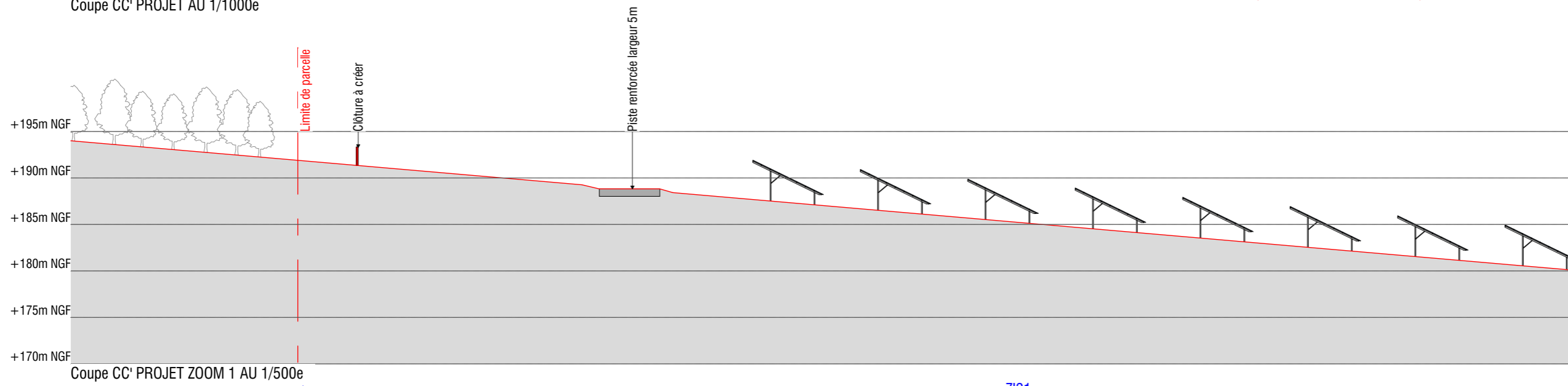
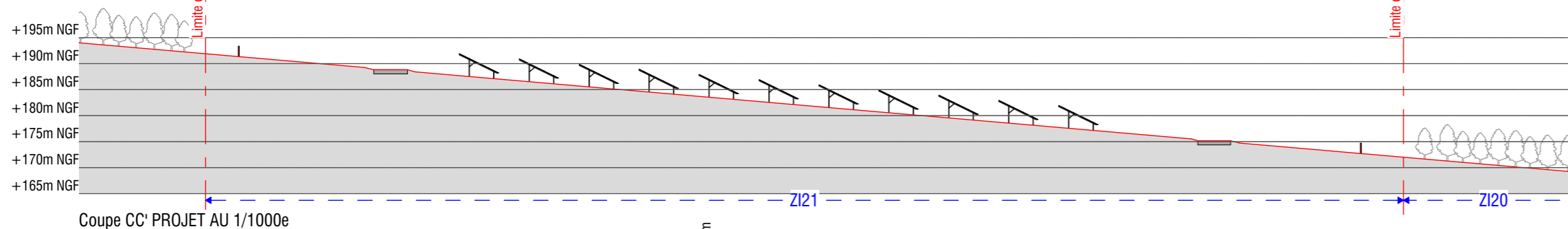
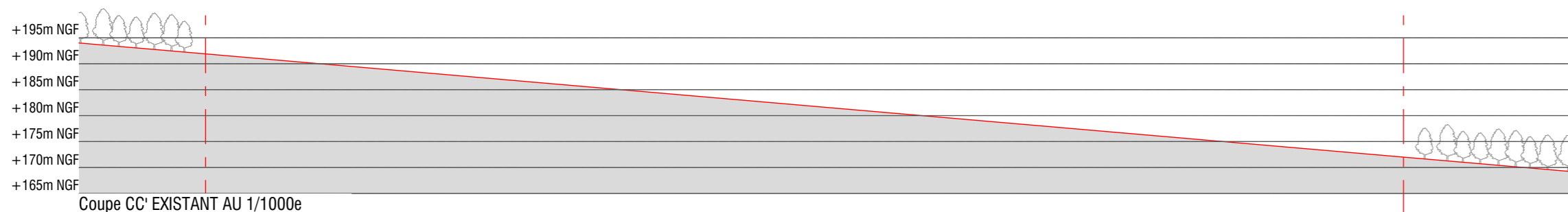


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 4.72m
Longueur de 17.8 m
Largeur de 8.4 m
Inclinaison de 26 degrés
Largeur projetée au sol de 7.55 m
Terrain naturel compris entre
+160m et +195m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/25 au format A3



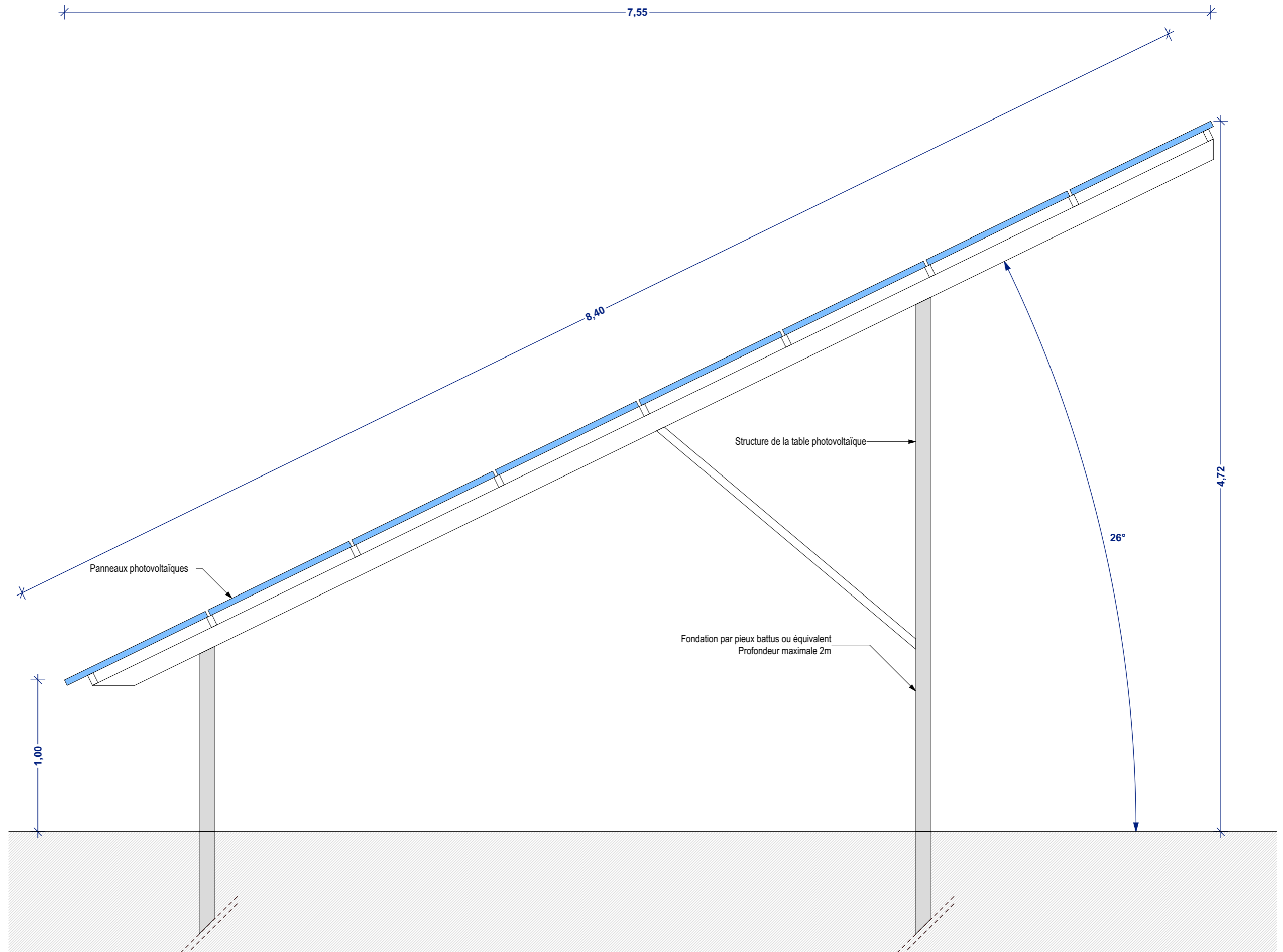
Architecte

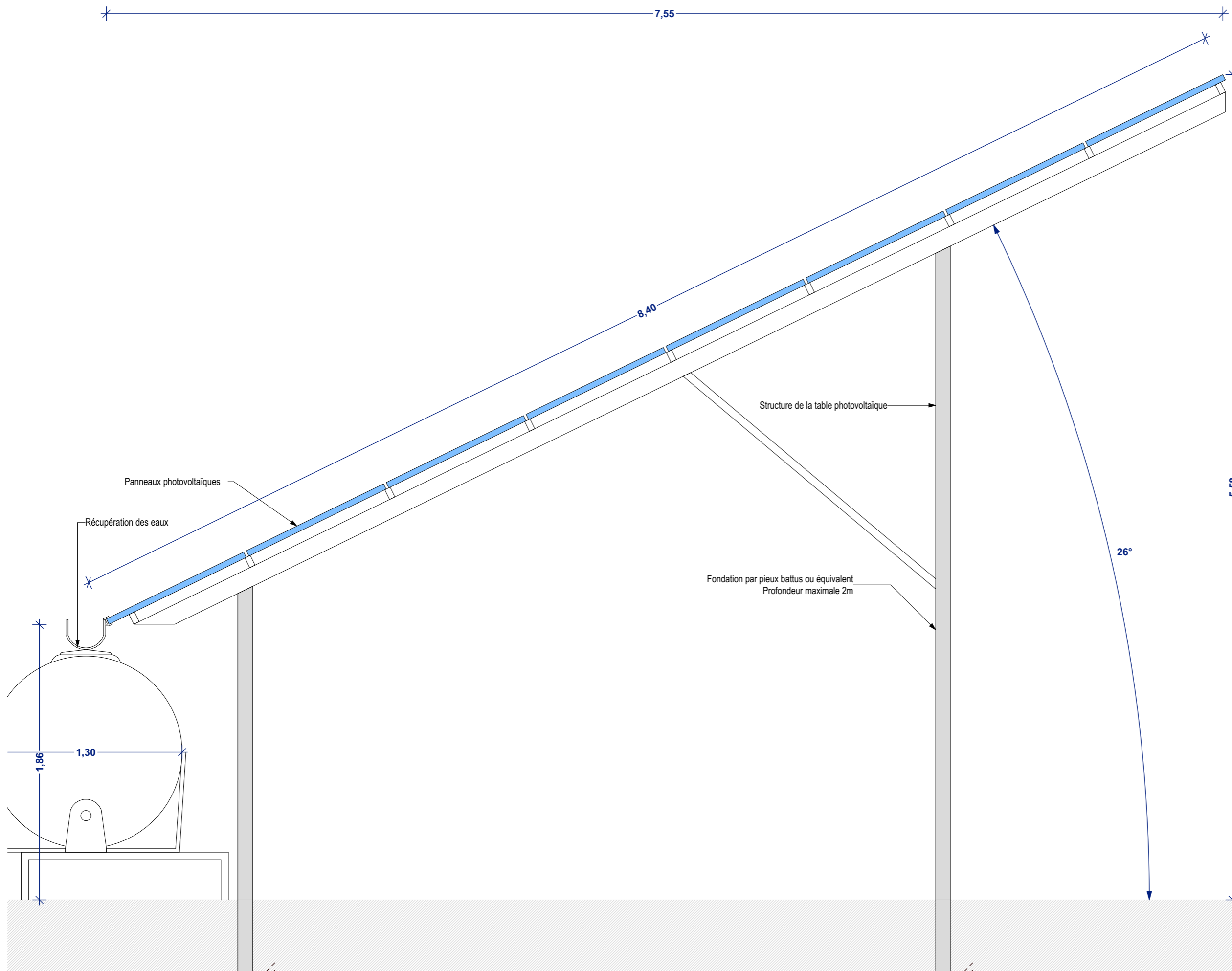
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON





DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE MERRY-SUR-YONNE
COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE (89)

**COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE AVEC
RECUPERATION D'EAU**

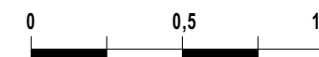
Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque avec récupération d'eau :

- Hauteur de 5.58m
- Longueur de 17.8 m
- Largeur de 8.4 m
- Inclinaison de 26 degrés
- Largeur projetée au sol de 7.55 m
- Terrain naturel compris entre +160m et +195m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/25 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

COUPES D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur de 2,8 m (3,5m avec talus)

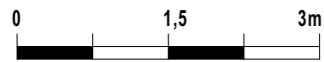
Longueur de 10.0 m

Largeur de 2,6 m

Aspect extérieur:

Enduit ton «ivoire clair» Ral 1015

Echelle 1/75 au format A3



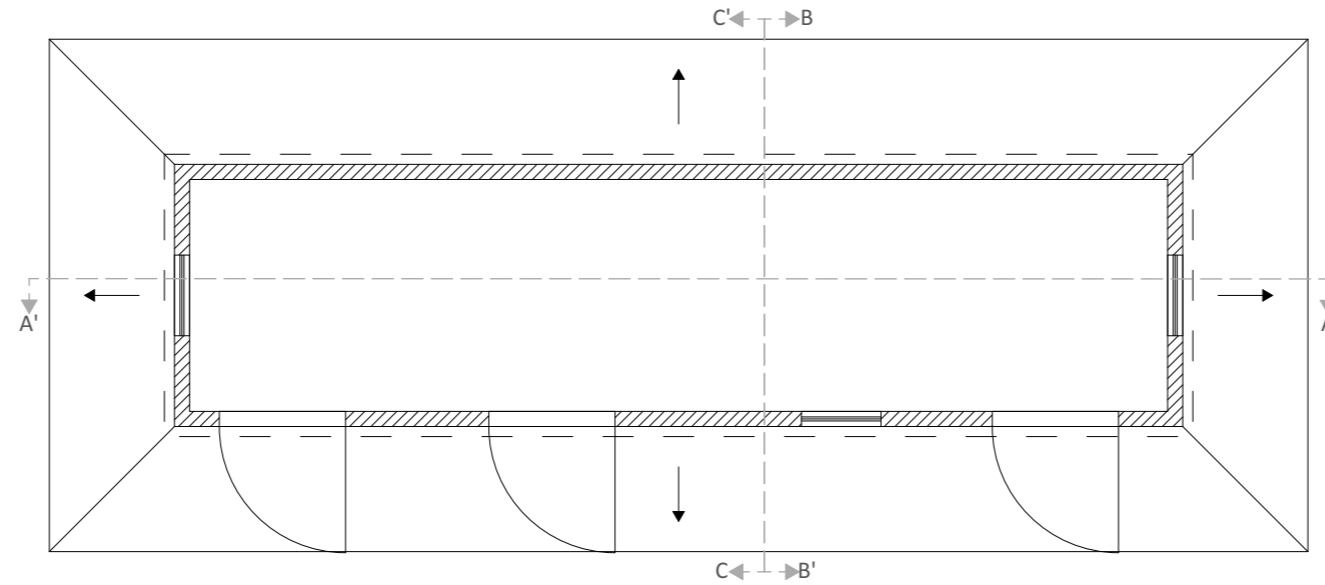
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

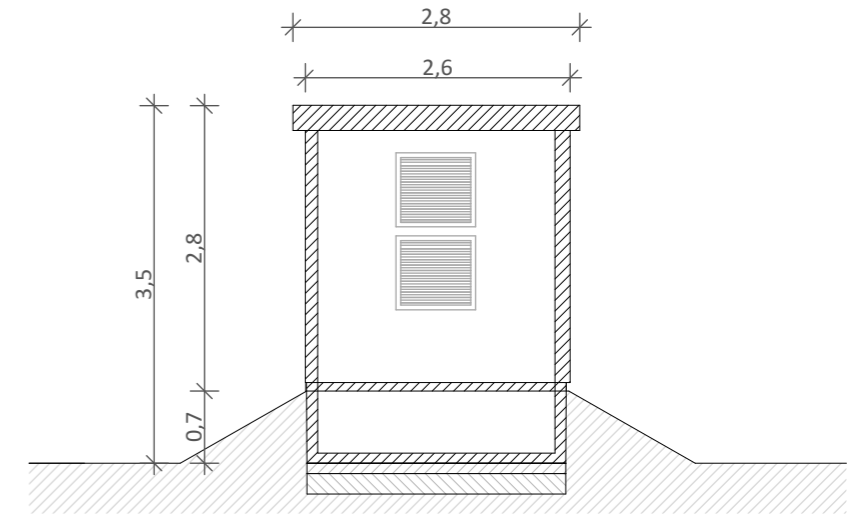
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



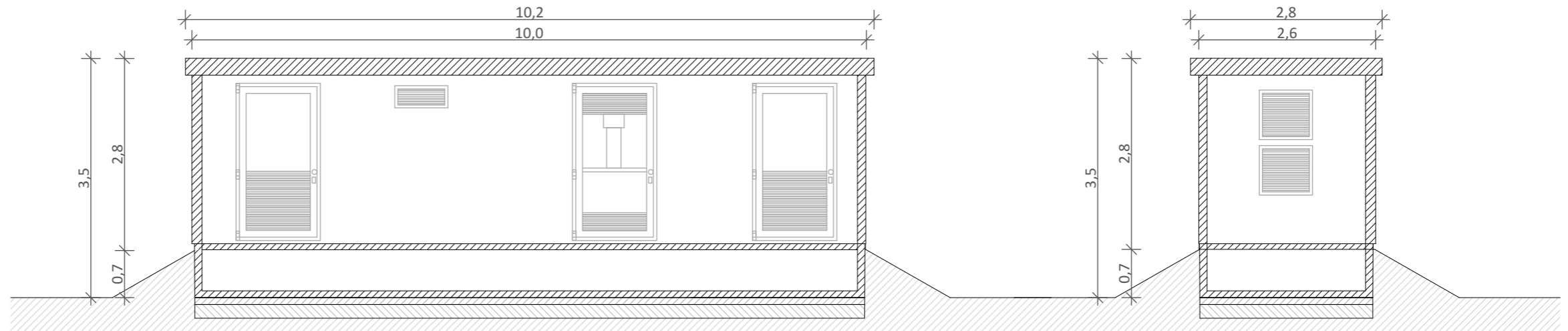
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe AA'

Coupe CC'

COUPES D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de transformation :

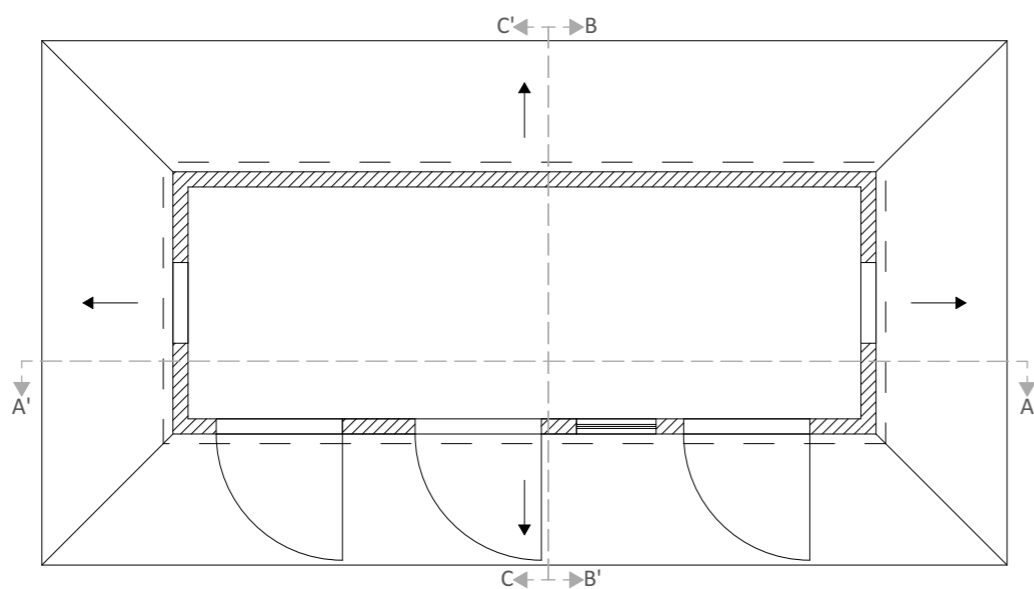
Hauteur de 2.8 m (3.5m avec talus)

Longueur de 7.0 m

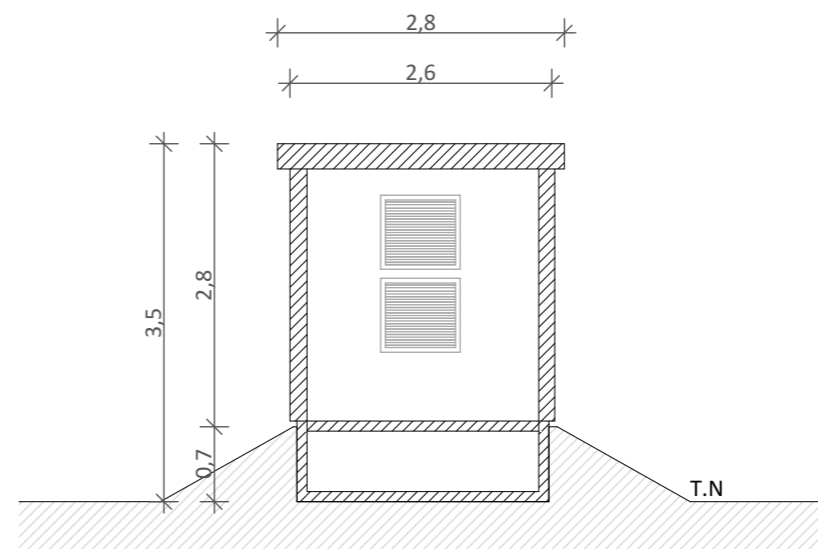
Largeur de 2.6 m

Aspect extérieur:

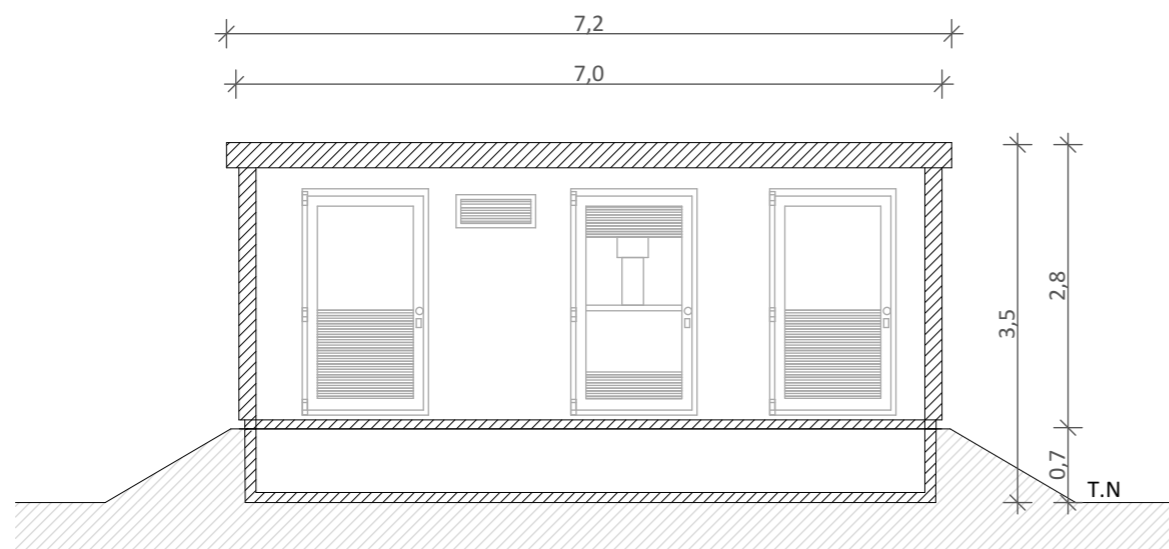
Ton «vert»



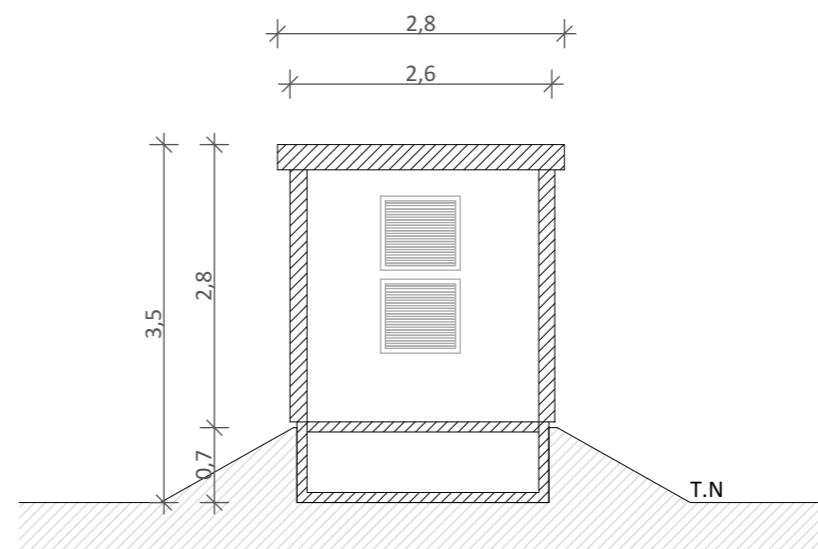
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'

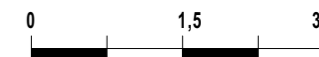


Coupe AA'



Coupe CC'

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

PC4 – Notice décrivant le terrain et présentant le projet

1. Etat initial du terrain et de ses abords

1.1- Situation géographique

Le projet photovoltaïque se situe en région **Bourgogne-Franche-Comté**, dans le département de **Yonne**, sur le territoire de la commune de **Merry-sur-Yonne** sise sur la communauté de communes **Avalon Vézelay Morvan**.

Le terrain, d'une surface de 18,30 ha à la clôture au lieu-dit *Les Gentilliers*, est constitué en partie des parcelles n°20, 21, 22 en section ZI.

1.2 Présentation générale

La CC AVM a un PLUi opposable depuis avril 2021. C'est donc ce document d'urbanisme qui s'applique pour la présente demande. L'emprise du projet est en secteur Np autorisant « les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics », notamment en ce qui concerne les dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Le site, dénué de constructions, se compose de parcelles agricoles en cultures, l'ensemble du site est entouré de bois sauf la partie Est. La première habitation se situe à 600m à vol d'oiseau du site.

La topographie du site est légèrement inclinée vers le sud-ouest, avec des pentes présentant une inclinaison de 6% en moyenne, soit une topographie favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Après étude pédologique de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, ces parcelles agricoles sont majoritairement classées en classe IV à faible potentiel agronomique.

L'accès au site se fera depuis la route D130 puis par le chemin rural n°9 de Chevroches.

1.3 Le paysage

L'aire d'étude s'inscrit :

- au sud du bassin parisien, sur les ensembles géologiques karstiques des plateaux de Bourgogne occupés par un système agricole intensif, de grands massifs forestiers et un ensemble de vallées sèches.
- dans l'unité paysagère du plateau boisé de Fouronnes marqué par la grande culture céréalière enserrée au sein de clairières forestières et des vues cloisonnées arrêtées par des massifs boisés.
- à proximité de la vallée de l'Yonne, paysage remarquable d'une rivière méandreuse aux coteaux abrupts avec l'affleurement de hautes falaises calcaires et une concentration de sites patrimoniaux et touristiques.

A l'échelle de la zone d'implantation, entourée de boisements, la bassin visuel est limité à :

- à l'est, aux chemins ruraux les plus proches ;

- au sud, au tronçon de la RD 206 allant du hameau de la Perrière (depuis l'ouest du Bois Les Carillons) au hameau de La Chaume ; à la vallée du ruisseau de Broses au nord du village de Broses et au nord du hameau de Chevroche.
- Quelques visibilités extrêmement partielles possibles au sud du village de Broses, à l'intersection de la RD 123 et de la RD21.
- Au GRP du Tour de l'Avallonnais à proximité immédiate qui présente des vues directes sur le projet.

Compte tenu de sa localisation, le patrimoine réglementé n'est pas un enjeu sur le projet.

Dans le cadre de la présente demande de permis de construire, une étude d'impact environnemental a été réalisée par la société Ecostratégie contenant un volet Etudes Paysagère.

2. Insertion du projet dans son environnement

2.1- Aménagement du terrain

L'aménagement du terrain n'entraîne pas de modification importante de l'état existant. Aucun travaux de nivellement et terrassement ne sont envisagés sur ce projet.

Dans le document d'urbanisme, le secteur Np de l'emprise du projet intègre une distance de respiration de 30 mètres entre les lisières boisées et la première table photovoltaïque.

La vocation agricole du site sera conservée durant l'exploitation et après l'arrêt de la centrale photovoltaïque. Durant son exploitation, l'activité agricole consistera en une activité pastorale.

Les aménagements spécifiques à l'activité agricole (zone de contention, piquets et filets électrifiés à moutons pour pâturages tournants, ...) sont mobiles et pourront soit rester en place à l'issue de la période d'exploitation de la centrale photovoltaïque soit être retirés selon les objectifs agricoles des exploitants après démantèlement.

Les accès en dehors du site seront éventuellement renforcés mais garderont un aspect empierré ou enherbé. Cet entretien facilitera l'accès pour la maintenance de la centrale, l'accès aux engins de défense incendie et la continuité agricole sur les parcelles voisines et après démantèlement de la centrale.

Afin de s'intégrer dans le paysage, la clôture métallique sera de hauteur réduite au strict nécessaire (2 mètres).

Le porteur de projet suivra les préconisations générales lors de la réalisation des travaux (contrôle des nuisances, gestion des déchets, pollutions accidentelles, ...). Afin d'anticiper la bonne pousse d'herbe, il sera pratiqué un semis avant travaux.

Pour tout complément d'information, veuillez vous référer à l'Etude d'impact Environnemental.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

2.2- Eléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque est constituée de structures de panneaux solaires fixes au sol, d'un local de transformation électrique et d'un local de distribution électrique vers le réseau national.

L'emprise projetée des tables représente 46% de la zone d'implantation du projet.

L'ensemble des éléments est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Données
Type de structures	fixes
Orientation des structures (azimuth)	0°, sud
Pas (distance entre structures dans l'axe Nord-Sud)	11,55 m
Inter-rangées	4 m
Puissance installée (modules) [MWc]	19,43
Puissance totale des onduleurs [MW]	16,21
Nombre de modules	40 064
Surface projetée des panneaux [m²]	83990
Puissance des modules	485 Wc
Production annuelle moyenne estimée [MWh/an]	20 908
Dimensions des modules	1,032x2,205x0,03
Technologie de modules	Monocristallins, polycristallins ou couche mince
Structures : disposition des modules	H8
Fixation des structures au sol	Par pieux battus / Alternative en pieux vissés voire solution hybride (pieux battus + plot béton)
Hauteur max des tables	4,72m /5,58 m(avec citerne)
Hauteur min des tables	1m
Inclinaison des tables (°)	26°
Nombre de postes de transformation et conversion	15+1
Dimensions des postes de transformation et conversion (L x l x h)	7 x 2,6 x 3,55m (fondation incluse)
Type de poste de transformation et conversion	Conteneur métallique ou poste béton
Poste de livraison (aspect)	Poste béton crépis RAL 1015 à toit plat
Poste de livraison (dimensions L x l x h)	10 x 2,6 x 3,55m (fondation incluse)
Protection des câbles DC	Enfouis à 1m avec protection en sable de 30cm + grillage avertisseur
Protection des câbles AC du réseau interne	Enfouis à 1m avec protection en sable de 30cm + grillage avertisseur
Protection de la fibre optique	Enfouis à 1m dans un fourreau PEHD
Clôture [m]	2048
Surface cloturée [m²]	183 076
Pistes [m²]	9 587
GCR	46,1%

2.3- Autres informations

La construction de la centrale photovoltaïque consiste également en :

- le creusement de tranchées pour le passages des câbles électriques souterrains, la pose de gaines de protection en PVC et le passage des câbles électriques dans les gaines,
- la pose et le branchement des appareils électriques (transformateurs, onduleurs et poste de livraison),
- l'installation d'une clôture autour du site,
- l'installation d'un portail d'entrée de 6m,
- le raccordement de la centrale photovoltaïque au réseau public d'électricité pour l'injection du courant produit au poste source de Mailly-le-Château qui se situe à 7 km à l'ouest du site d'implantation du projet. Ce raccordement fera l'objet d'une demande auprès des services ENEDIS Bourgogne,
- le raccordement au réseau télécom et ADSL par câble souterrain du poste de livraison.

La centrale photovoltaïque ne nécessitera pas d'alimentation en eau. Dans le cadre de la construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque, le terrain restera tel quel. Les eaux pluviales ruisselant sur les panneaux se déverseront au sol comme elles le font sur un terrain non aménagé.

2.4- Matériaux et couleurs

Les panneaux photovoltaïques (cellules au silicium cristallin ou cellules à base de couches minces) sont équipés d'un verre trempé transparent de 4 mm et posés sur des structures métalliques légères.

La clôture et les portails sont en acier galvanisé non peint. Les bâtiments sont en béton avec un crépi de couleur vert clair.

2.5- Desserte, accès et parking

La circulation dans l'enceinte de la centrale se fera par la piste de 5 mètres de large le long de la clôture.

Une fois raccordée au réseau public, la centrale photovoltaïque fonctionnera de manière autonome et ne nécessitera aucun apport particulier hormis la lumière du soleil. Aucune autre livraison et aucun transport supplémentaire ne seront nécessaires. En dehors de la phase de construction qui n'excèdera pas 6 mois, le projet ne modifiera pas le flux de véhicules sur la voirie. Lors de la phase d'exploitation, les seules visites sur site se feront par le personnel qualifié pour le contrôle, la maintenance, l'entretien et éventuellement le remplacement de matériels. Les seuls véhicules ainsi susceptibles d'accéder au terrain seront des camionnettes et de façon épisodique. En conséquence, les 4 places de parking aménagées sur l'aire d'entrée principale répondent aux besoins du projet.

L'activité d'élevage ovin impliquera quelques déplacements d'engins agricoles type bétailière pour le déplacement des animaux.

2.6- Intégration paysagère

Bien que les enjeux paysagers soient modérés, plusieurs mesures d'atténuation seront prises dans le cadre de ce projet :

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

- 1- éviter tout défrichement pour garder l'aspect forestier du site propre au territoire
- 2- la hauteur de la clôture sera limitée à 2 mètres.
- 3- en plus de trouver une cohérence écologique, la plantation de haies discontinues le long de la clôture à l'Ouest du site permettra de rendre moins prégnant la vue directe depuis le GRP du Tour de l'Avallonnais.
- 4- ces haies s'appuieront sur une clôture placée à 10m de la lisière boisée contre 4 m sur le reste du projet.
- 5- un affichage pédagogique sur les énergies renouvelables et la centrale photovoltaïque (production solaire mais aussi résultats des inventaires écologiques par exemple) figurera sur ce même côté Ouest.

La situation géographique du site rend impossible une visibilité directe ou indirecte depuis des patrimoines réglementés ou paysages remarquables.

Les analyses et préconisations paysagères sont disponibles dans l'Etude d'Impact environnemental.

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- D'une Structure Photovoltaïque
- Du poste de livraison
- Des postes de transformation
- D'une citerne 60m3
- De la clôture
- D'un portail

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE MERRY-SUR-YONNE
COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE (89)

PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE
64 PANNEAUX

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

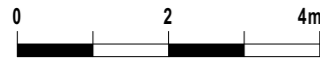
Hauteur de 4.72m
Hauteur de 5.58m avec citerne
Longueur de 17.8 m
Largeur de 8.4 m
Inclinaison de 26 degrés
Largeur projetée au sol de 7.55 m
Terrain naturel compris entre
+160m et +195m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



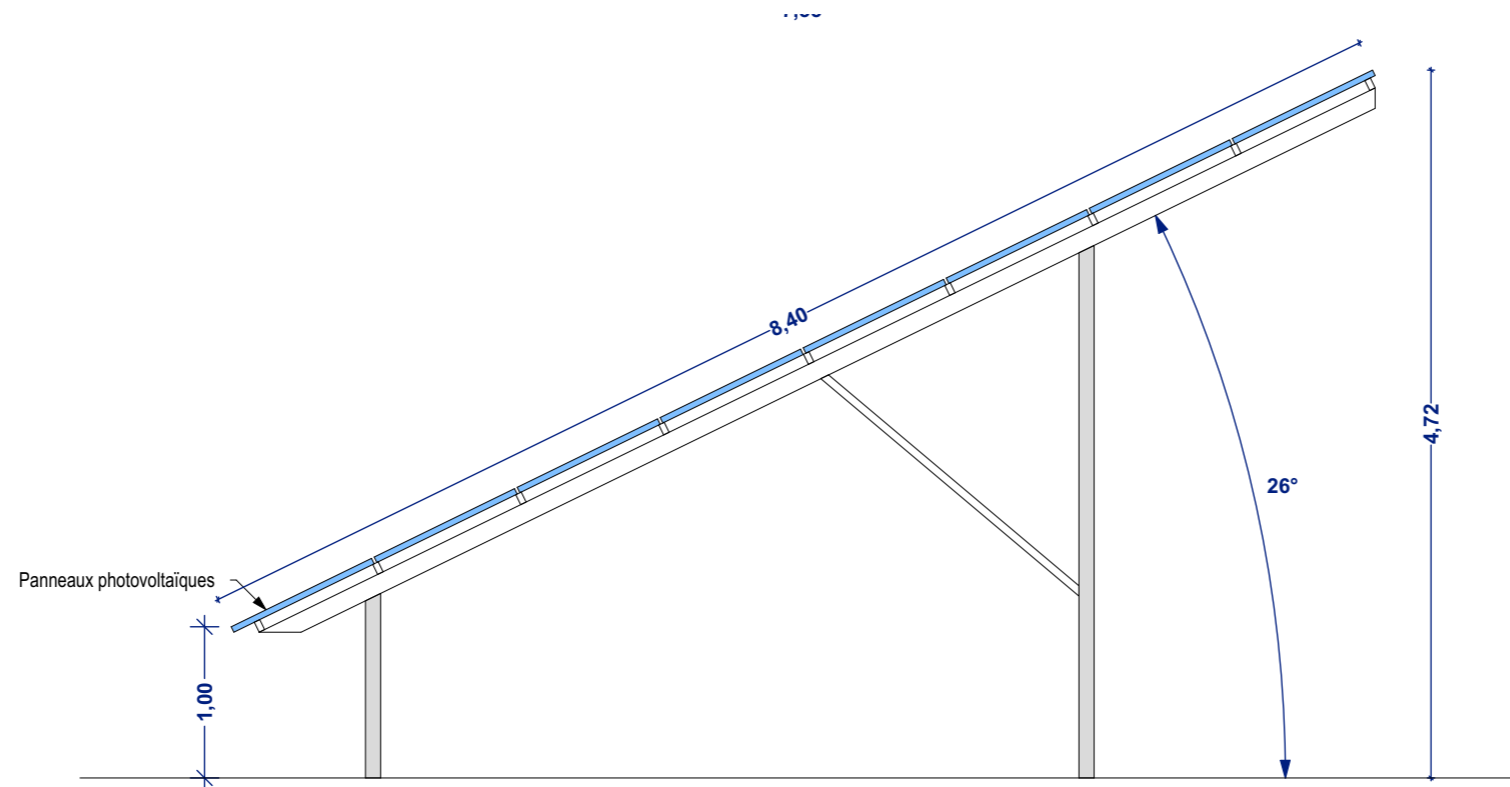
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

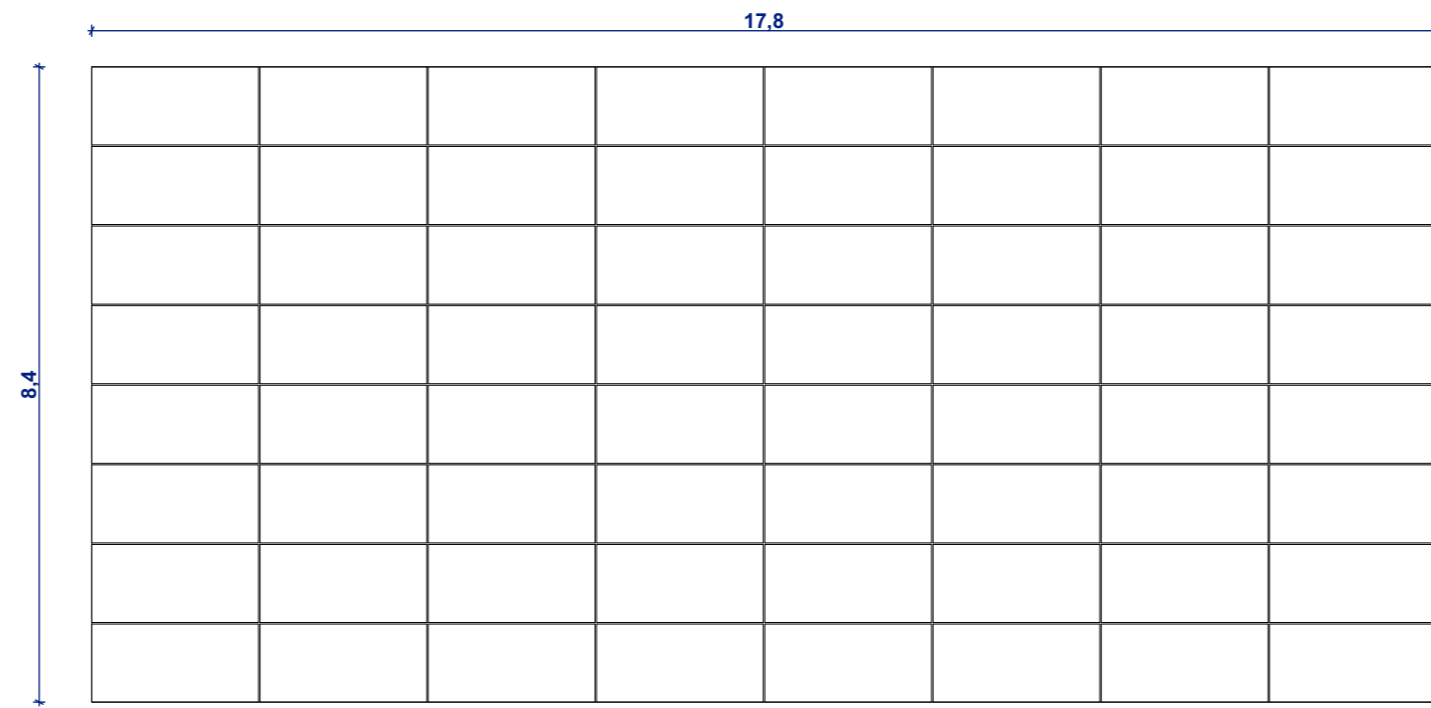
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



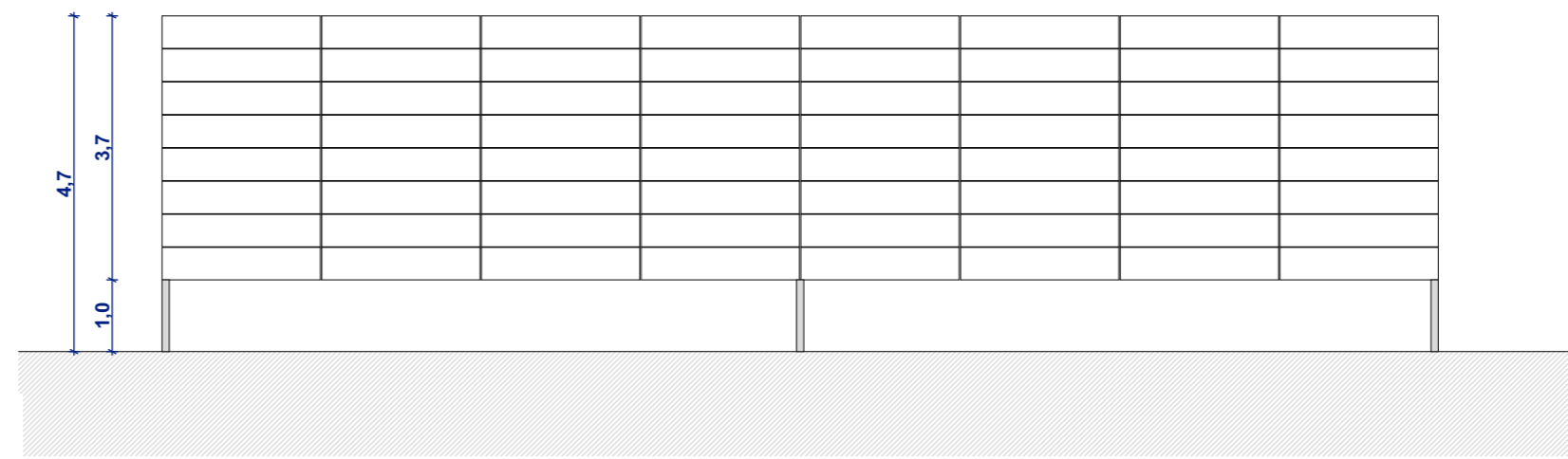
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade Sud au 1/100ème

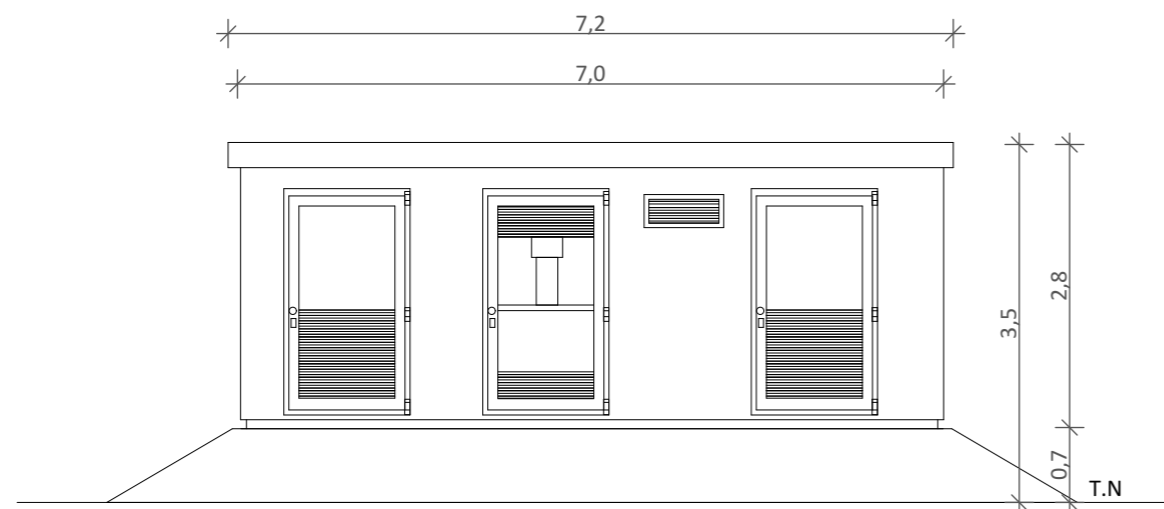
FACADES
DES POSTES DE TRANSFORMATION

Légende

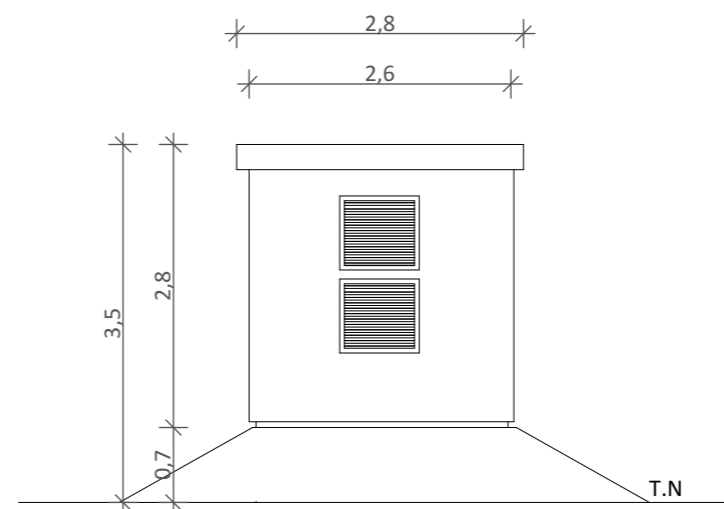
Caractéristiques d'un poste de transformation :

Hauteur de 2.8 m (3.5m avec talus)
Longueur de 7.0 m
Largeur de 2.6 m

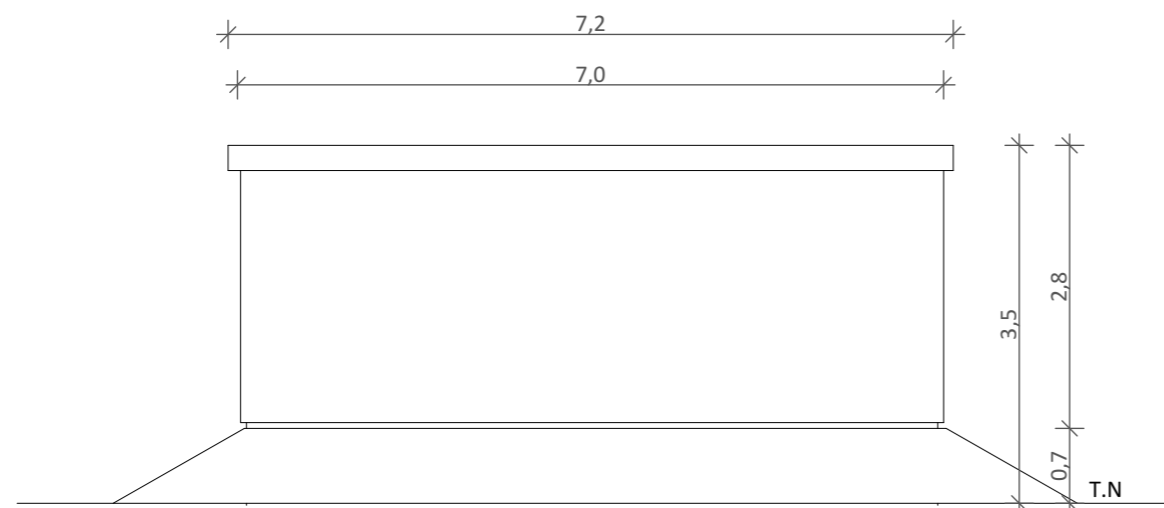
Aspect extérieur:
Ton «vert»



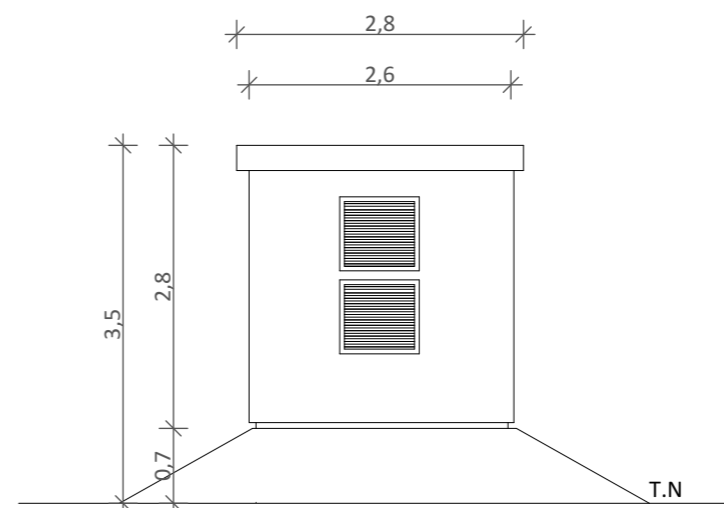
Face avant



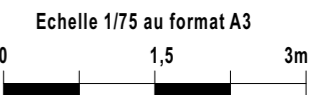
Face gauche



Face arrière



Face droite



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE MERRY-SUR-YONNE
COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE (89)

PLAN MODÈLE
D'UN POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristique d'un poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur de 2,8 m (3,5m avec talus)

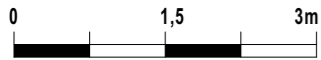
Longueur de 10.0 m

Largeur de 2,6 m

Aspect extérieur:

Enduit ton «ivoire clair» Ral 1015

Echelle 1/75 au format A3



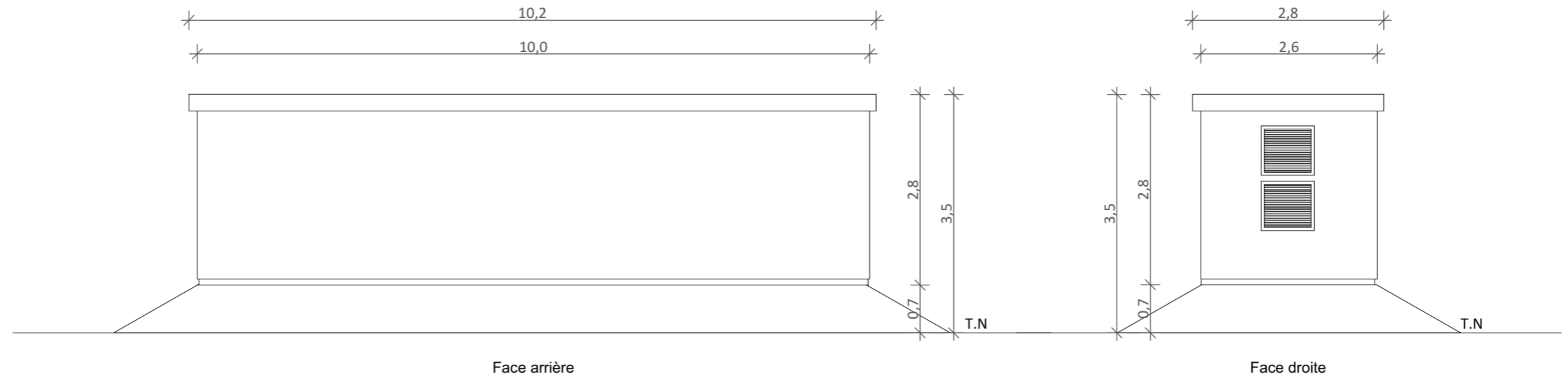
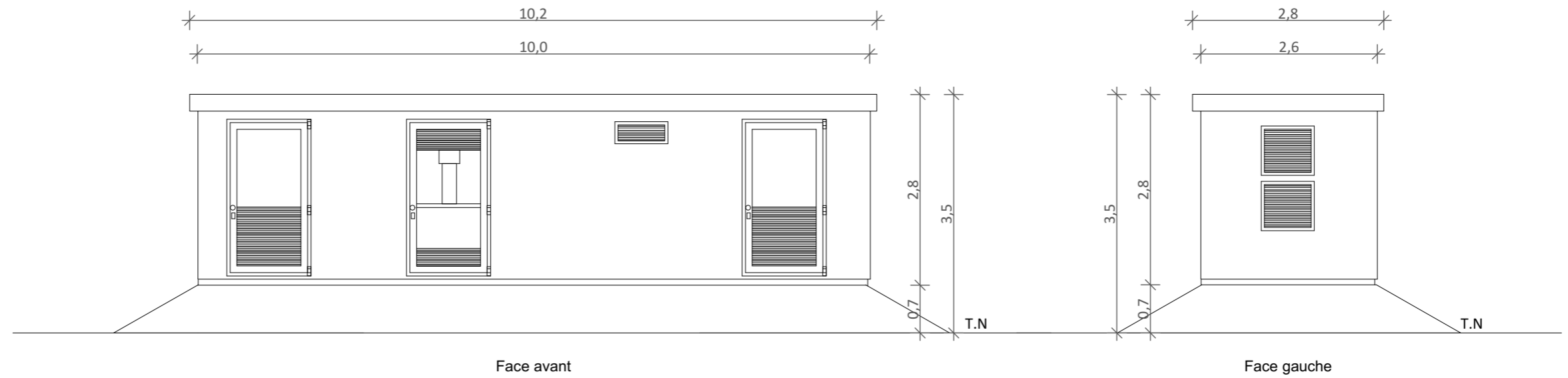
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PLAN MODÈLE
D'UNE CITERNE

Légende

Caractéristiques d'une citerne souple :

Volume : 60m³

Dimensions de la dalle :

Longueur 11m

Largeur 6.9m

Dimensions de la citerne :

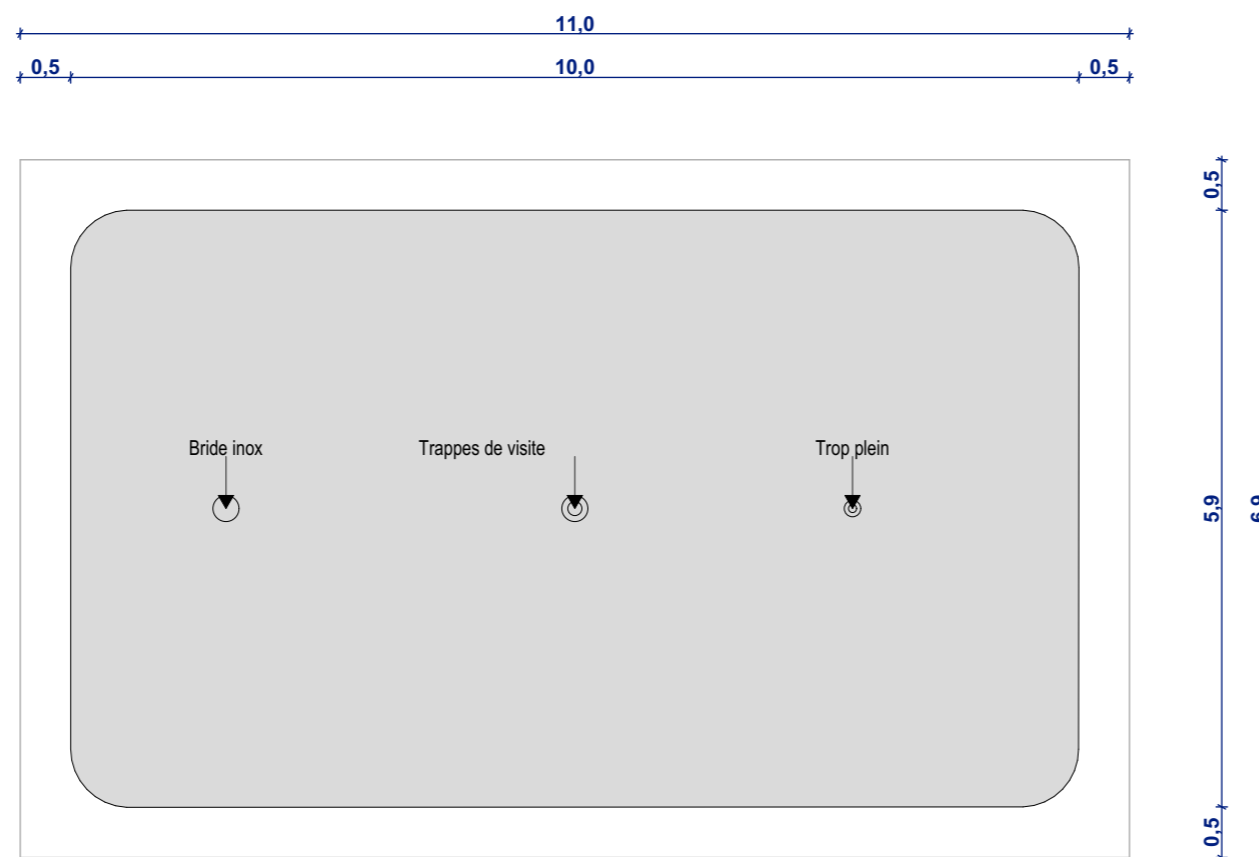
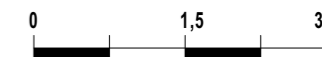
Longueur 10.0m

Largeur 5.9m

Hauteur 1.30m

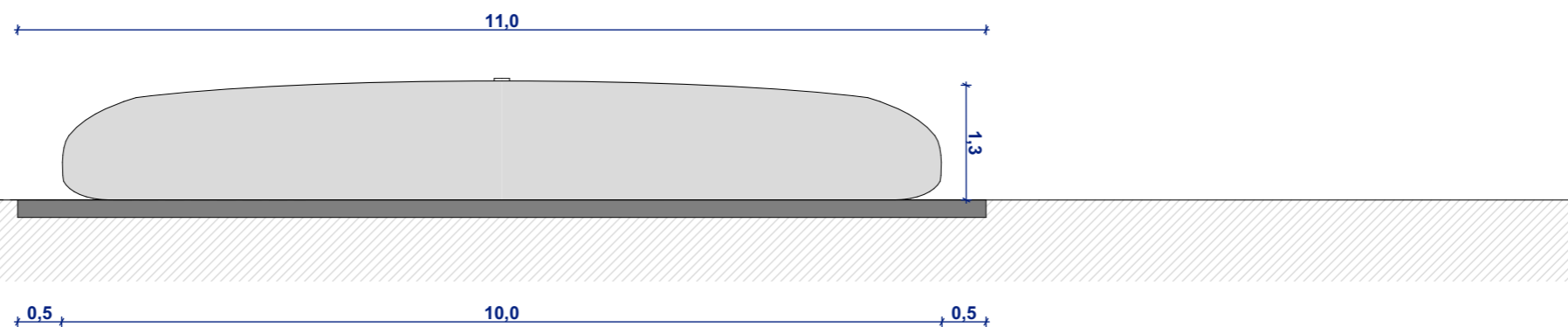
Aspect extérieur : Vert RAL 6020

Echelle 1/75 au format A3



Citerne 60m³
Dimensions longueur 10.0m largeur 5.9m hauteur 1.30m

Plateforme
Dimensions longueur 11.0m largeur 6.9m



Architecte






I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN MODÈLE
DU PORTAIL

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Structures Photovoltaïques avec récupération d'eau
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture avec entrée

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/3000 au format A3



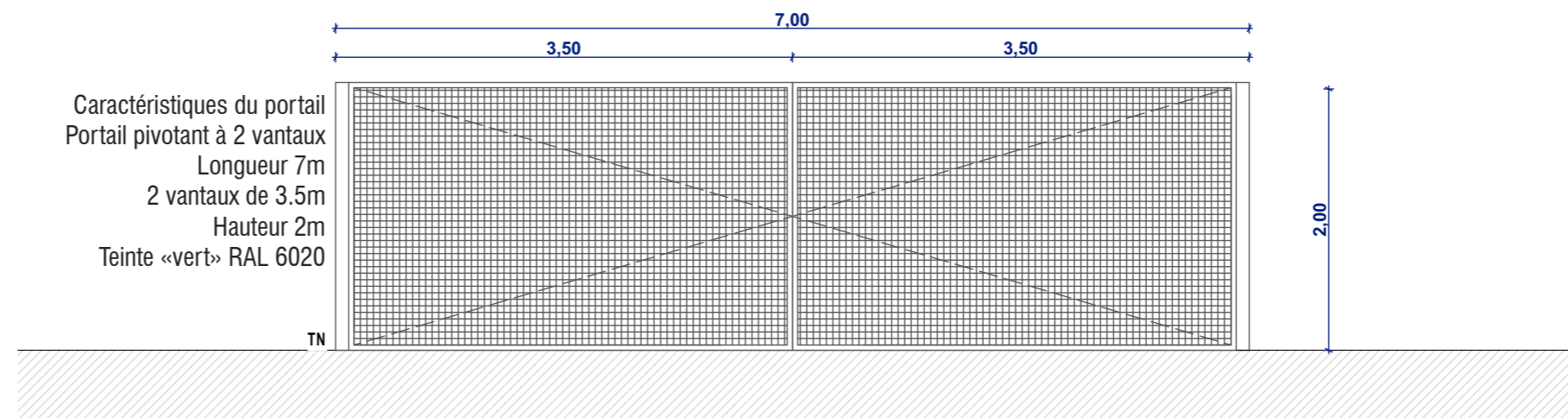
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Caractéristiques du portail
Portail pivotant à 2 vantaux
Longueur 7m
2 vantaux de 3.5m
Hauteur 2m
Teinte «vert» RAL 6020

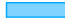






Elevation du portail au 1/50ème



Localisation du portail d'accès à créer au 1/500ème

PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE

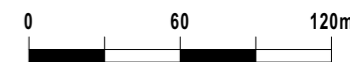
Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Structures Photovoltaïques avec récupération d'eau
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Citerne 60m3
-  Clôture avec entrée
-  Piste renforcée à créer

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

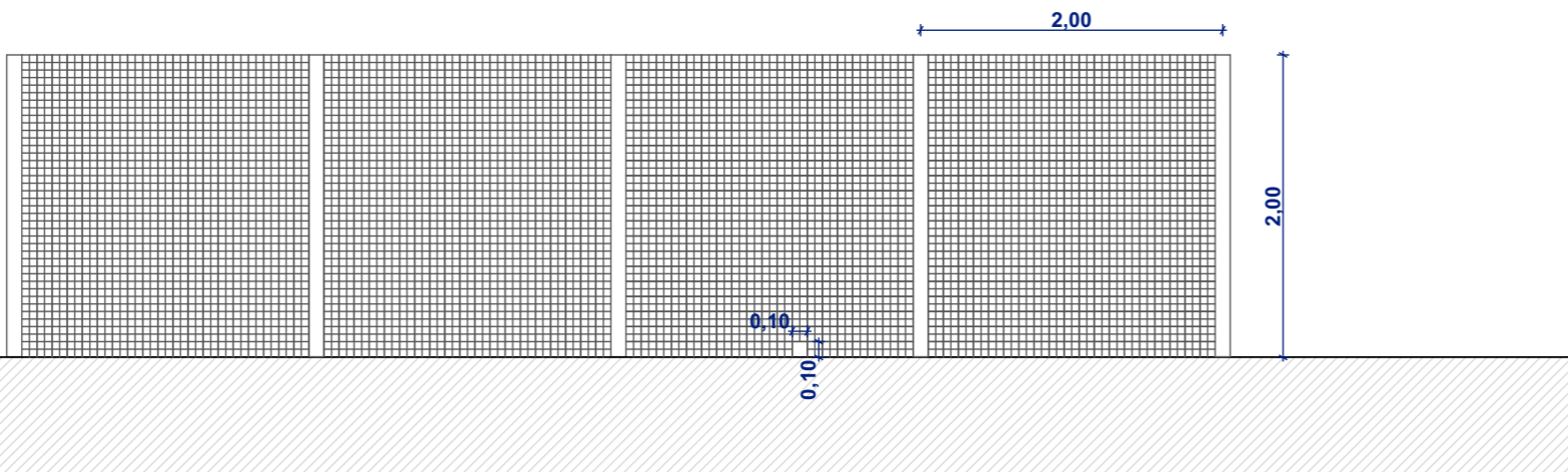
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

Caractéristiques de la clôture

Clôture grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Grillage et poteau
de teinte «vert» RAL 6020
Passage de 10x10cm tous les 50m
pour le passage de la faune



Elevation de la clôture au 1/50ème



Localisation de la clôture au 1/3000ème

Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1 Localisation des points de vue

- Structures Photovoltaïques
- Structures Photovoltaïques avec récupération d'eau
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Citerne 60m3
- Clôture avec entrée
- Piste renforcée à créer

Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PV4



Photomontage n°1 - Vue depuis le sud du GR



Photomontage n°2 - Vue depuis le nord du chemin rural n°9 de Chevroche



Photomontage n°3 - Vue depuis le sud du chemin rural n°9 de Chevroche



Photomontage n°4 - Vue depuis la voie communale n°8 de Chevroches à la Perrière au sud-est du projet

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramique

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS




WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON


DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE MERRY-SUR-YONNE
COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE (89)


PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

 Localisation des points de vue

 Structures Photovoltaïques

 Structures Photovoltaïques
avec récupération d'eau

 Poste de transformation

 Poste de livraison

 Citerne 60m3

 Clôture avec entrée

 Piste renforcée à créer

Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON





Point de vue n°1 - Vue depuis le sud du GR



Point de vue n°2 - Vue depuis le nord du chemin rural n°9 de Chevroche



Point de vue n°3 - Vue depuis le sud du chemin rural n°9 de Chevroche

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE MERRY-SUR-YONNE
COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE (89)

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramique

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1 Localisation des points de vue

- Structures Photovoltaïques
- Structures Photovoltaïques avec récupération d'eau
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Citerne 60m3
- Clôture avec entrée
- Piste renforcée à créer

Echelle 1/3000 au format A3
0 60 120m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON





Point de vue n°1 - Vue depuis la voie communale n°8 de Chevroches à la Perrière au sud-est du projet

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON